UNIVERSITE TOULOUSE-LE MIRAIL DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE

Promotion DEIS 3- 2010-2013

LES MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL FACE A L'INNOVATION

Toulouse

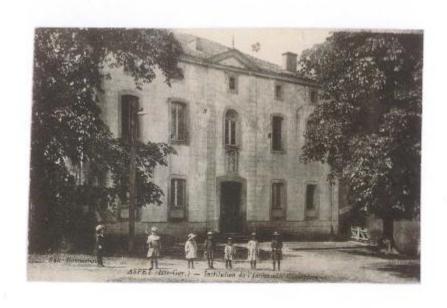
Mars 2014

Mémoire présenté par

Martine TOURRET

Directeurs de recherche

Olivier BERNET et Martine **PERILHOU**





INTRODUCT	NTRODUCTION				
PREMIERE 1	PAF	RTIE : CONTEXTUALISATION	9		
.1. L	A PR	OTECTION DE L'ENFANCE DANS L'HISTOIRE	9		
.1.1.	Raj	opel des évènements historiques	9		
.1.3	1.1.	De l'Antiquité au 16 ^{ième} siècle : la place réservée à l'enfant	9		
.1.3	1.2.	Du 17 ^{ième} siècle jusqu'à la révolution : de la charité à l'assistance	10		
.1.3	1.3.	Le 19 ^{ième} siècle : les prémices d'un droit pour l'enfant	11		
.1.3	1.4.	Le 20 ^{ième} siècle : la famille et le dispositif	12		
.1.2.	Les	s évolutions de la famille	12		
.1.2	2.1.	Un peu d'histoire	12		
.1.2	2.2.	Famille : une définition bouleversée	14		
.1.2	2.3.	La place faite à l'enfant aujourd'hui	15		
.2. L	E CO	NTEXTE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	16		
.2.1.	Les	fondements juridiques	16		
.2.3	1.1.	Principales avancées législatives sous la III République	16		
.2.3	1.2.	Deux textes piliers du système actuel de la protection de l'enfance	17		
.2.3	1.3.	La Convention Internationale des Droits de l'Enfant: premier instrument juridique	17		
.2.2.	Ľé	volution du contexte législatif	18		
.2.2	2.1.	Les années 1980 : l'émergence de nouvelles pratiques	18		
.2.2	2.2.	La loi 2002 : une reconnaissance de dispositifs innovants	20		
.2.2	2.3.	La loi 2007 un nouveau cadre d'intervention	21		
.3. L	ES IV	IECS AU CŒUR DES EVOLUTIONS	22		
.3.1.	Ori	gine et construction des MECS	22		
.3.3	1.1.	Des maisons pour « cas sociaux »	22		
.3.3	1.2.	Des maisons à « caractère social »	24		
.3.2.	De	s pratiques en chantier	26		
.3.2	2.1.	Etymologie du terme « pratique »	26		
.3.2	2.2.	Une nouvelle pratique: le placement à domicile	27		
.3.2	2.3.	Des notions proches : partenariat, réseau, coopération	28		
DEUXIEME	PAI	RTIE : CADRAGE THEORIQUE	30		
.1. L	ES TI	HEORIES DE LA SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION	30		
.1.1.	Ар	proche du concept d'innovation	30		
.1.1	1.1.	Tentatives de définitions	30		

	.1.2.	rois pillers de l'innovation	32
	.1	.2.1. L'invention : une incitation à l'innovation	32
	.1	.2.2. L''appropriation: un moment charnière	32
	.1	.2.3. L'institutionnalisation : une mise en forme	33
	.1.3.	Les propriétés sociologiques du processus	33
	.1.4.	Innovation et incertitude	38
	.1.5.	Innovation et organisation	38
	.2.	LE CHOIX D'UNE APPROCHE THEORIQUE DE L'INNOVATION	39
	.3.	ELABORATION DE LA PROBLEMATIQUE	41
	.4.	LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE	42
	.4.1.	La phase exploratoire	42
	.4.2.	Le choix du terrain et des acteurs	43
	.4	.2.1. Le terrain	43
	.4	.2.2. La construction de l'échantillon	43
	.4.3.	L'enquête de terrain	45
	.4	.3.1. L'entretien comme outil sociologique	45
	.4	.3.2. L'analyse de contenu thématique	46
TRO	ISIEMI	E PARTIE : ANALYSE DU CORPUS	48
	.1.	PERCEPTION DES JEUNES ACCUEILLIS PAR LES MECS	48
	.1.1.	L'orientation en question	48
	.1.2.	Un mal-être lié à une mutation sociale	50
	.2.	DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES REMANIEES	53
	.2.1.	Une reconfiguration du paysage institutionnel	53
	.2.2.	Une avancée dans la culture professionnelle	54
	.2.3.	Une mobilisation des ressources internes	57
	.2.4.	Une vision coopérative des acteurs	58
	.2.5.	Une activation des réseaux	61
	.2.6.	Des conduites stratégiques adaptées	63
	.2	.6.1. L'instauration de méthodes managériales	63
	.2	.6.2. L'assouplissement du cadre	64
		LA CREATION DE DISPOSITIFS INNOVANTS : Analyse de services de placement à	domicile.
		66	
	.3.1.	Le SAF : Service d'Accompagnement Familial	67

ANNEXE 2 : SCHEMA DES PROCEDURES DE PLACEMENT EN MECS				
BIBLIOGRAPHIE ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES				94
				90
CONCLUSION ET PERSPECTIVES			87	
	.4.	DE LA	A CREATION A L'INNOVATION	81
		3.5.3.	Le temps de l'institutionnalisation	81
		3.5.2.	Le temps de l'appropriation	79
		3.5.1.	Le temps de l'incitation	78
	.3.5	i. Le	SIMN : Suivi Intensif en Milieu Naturel	78
		3.4.2.	Le temps de l'institutionnalisation	78
	l	e tem	os de l'appropriation	76
		3.4.1.	Le temps de l'incitation	76
	.3.4		GAAM : Groupe Accueil Accompagnement Modulable	75
			Le temps de l'institutionnalisation	75
		3.3.2.		74
		3.3.1.	Le temps de l'incitation	73
	.3.3		Le temps de l'institutionnalisation PHD : Placement avec Hébergement à Domicile	72
			Le temps de l'appropriation	71 72
		3.2.1.	The proof of the control of the cont	71
	.3.2		SAP : Service d'Accompagnement à la Parentalité	71
			Le temps de l'institutionnalisation	71
			Le temps de l'appropriation	68
		3.1.1.	Le temps de l'incitation	67

INTRODUCTION

Depuis maintenant de nombreuses années, j'exerce ma fonction d'assistante sociale auprès d'enfants et adolescents en difficulté. D'abord salariée au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, puis dans le secteur judiciaire, dans le secteur du soin et actuellement dans une Maison d'Enfants à Caractère Social*; la question de la protection de l'enfance a toujours fait partie de ma trajectoire professionnelle.

Ce dispositif de la protection de l'enfance très ancien prend racine sur des fondements historiques Il fait l'objet de critiques plus ou moins vives dans notre pays : certains lui reprochent son caractère trop « familialiste », d'autres son manque d'efficacité à éviter les drames familiaux, notamment dans les affaires très médiatisées l'. Depuis ces sept dernières années sur fond de crise économique, l'Etat français produit de plus en plus de textes législatifs. Il créé des agences, multiplie les instances pour faire avancer les équipements qu'il contrôle et qu'il finance. Il vient questionner en profondeur les secteurs de la santé, l'action médico-sociale et l'action sociale y compris par le biais des collectivités territoriales.

Dans cette ambiance générale, un bouquet de réformes se centre sur la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs (loi du 10 juillet 1989), sur la promotion et sur le droit des personnes (loi du 6 juin 1984 et 2 janvier 2002). La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, est conçue de façon particulièrement participative avec l'ensemble des acteurs ; elle vient s'enraciner sur ces textes et contient des dispositions issues de ces deux orientations. Elle est animée par une vision sociale et repose sur un triptyque : prévenir, améliorer, innover. Cette loi clarifie les champs de compétences administratifs et judiciaires, et vient instaurer de nouvelles possibilités d'interventions.

C'est dans cette période où l'évolution des politiques publiques et la politique départementale instaurent de nouvelles modalités d'accueil pour les enfants que je suis amenée à rédiger ce travail.

^{*}J'utiliserai cette dénomination pour l'ensemble de mon travail.

¹ Affaires OUTREAU, DRANCY, ANGERS

Dans l'exercice de ma fonction, nous sommes conduits avec les différents acteurs sociaux à inventer des solutions originales pour assurer la prise en charge des jeunes qui nous sont confiés. Ce sont ces expériences d'ajustement des pratiques aux besoins des jeunes qui m'ont donné un premier décryptage des perceptions des professionnels sur les problématiques des jeunes, et de leurs positionnements par rapport aux pratiques innovantes.

En effet, dans la mission de protection qui revient aux MECS, l'idée de repositionner les interventions éducatives pour offrir de nouvelles réponses institutionnelles aux jeunes devient de plus en plus prégnante. L'internat classique de semaine permet d'accueillir les enfants mineurs confiés à l'établissement dans un cadre administratif ou judiciaire. Cette pratique reste l'outil essentiel de l'institution : elle permet souvent de soulager les parents d'une charge à laquelle ils n'arrivent plus à faire face, elle donne une bouffée d'oxygène à l'enfant et peut mettre également un terme à la dérive de maltraitance. Si ce modèle de prise en charge a pu convenir aux problématiques et degrés de difficulté de la situation familiale jusqu'à ces dernières années, il arrive souvent que cette option provoque un désinvestissement profond chez les parents et un réel mal-être chez l'enfant qui ne supporte pas la séparation. Dans ces cas, le dispositif seul de l'internat semble peu adapté et la prise en charge s'avère rapidement inopérante pour l'enfant.

Face à ces difficultés, les professionnels ont un sentiment plus ou moins diffus que les enfants et adolescents qu'ils accompagnent sont en train de changer et ce de manière profonde, ils expriment une lassitude des pratiques routinières et conformistes.

Ces premiers constats m'amènent à amorcer un vaste questionnement de départ :

- Quelle évolution du public accueilli en MECS?
- Face à un nouveau public, faut-il de nouvelles pratiques ?
- Quelles ressources, quels réseaux les acteurs mobilisent-ils pour transformer les pratiques éducatives ?
- Comment construisent-ils de la coopération ?
- Comment arrivent-ils à s'impliquer face aux contraintes institutionnelles ?
- Comment composent-ils à l'intérieur du cadre pour trouver d'autres formes de réponses plus adaptées aux problématiques des enfants ?

- Ne sont-ils pas dans une sorte de bricolage² inventif qui leur permet d'assurer des prises en charge ?
- Quelles sont leurs capacités d'innovation dans un contexte où les lois se succèdent?
- Les établissements offrent-ils encore la possibilité d'un travail institutionnel avec des espaces potentiels de rencontre, d'inventions, de créativité ?

A travers toutes ces interrogations, je vais extraire une question initiale, je la formulerai ainsi :

Comment aujourd'hui dans le champ de la protection de l'enfance, les Maisons d'Enfants à Caractère social sont-elles amenées à s'adapter pour accompagner les enfants qui leur sont confiés ?

Ce qui m'intéresse ici et me relie à mon objet de recherche est l'évolution des pratiques professionnelles en MECS au regard du contexte règlementaire d'aujourd'hui. L'idée est de chercher à comprendre comment les différents acteurs travaillent ensemble, inventent, mettent en œuvre des pratiques innovantes pour répondre au mieux aux problématiques des jeunes accueillis. Pour approfondir ce questionnement je vais présenter mon travail en trois parties.

La première partie portera sur la protection de l'enfance, avec un rappel des évènements historiques, du contexte juridique et sur la présentation des MECS depuis leurs origines.

Dans une seconde partie, je vais m'intéresser à la notion même de l'innovation, je prendrai appui sur le troisième axe de la loi 2007-293 qui encourage les établissements à innover, à inventer de nouvelles modalités d'accueil pour répondre au plus près aux besoins du public. J'aborderai ce concept en me référant aux théories de la sociologie de l'innovation, des auteurs majeurs de cette approche viendront m'éclairer sur ce concept.

² Bricolage selon LEVI-STRAUSS Claude, « Une intelligence et une capacité à mobiliser les savoirs extrêmement différents, de les agencer, et de faire en sorte en les agençant qu'on puisse rendre intelligible l'action. Conférence de BARBANT Jean-Claude à l'UTM: Ethique et expertises de l'intervention sociale, Vendredi 9 mars 2012

Enfin une troisième partie sera réalisée grâce à un travail d'entretiens auprès de professionnels de l'enfance. Au regard des pratiques observées je présenterai mon hypothèse générale, ma méthodologie. Ensuite, j'exposerai les résultats de mon enquête pour tenter de caractériser l'innovation dans les MECS. Nous dégagerons ensuite de nouvelles perspectives sur le devenir des MECS.

J'ai fait le choix ici d'explorer un objet dans mon champ d'activité professionnelle: celui du médico-social dont j'ai une « connaissance de l'intérieur ». Cette recherche va donc consister à interroger le sens commun au travail. Ma préoccupation sera de préserver une vigilance épistémologique tout au long de ce travail, afin d'en garantir l'objectivité je vais tenter « le pas de côté » en me décentrant de mon appréhension initiale des faits. Selon Gaston BACHELARD « Ne faut-il pas être prêts à renier ce que sont nos convictions premières pour s'ouvrir à de nouvelles connaissances ?»

PREMIERE PARTIE: CONTEXTUALISATION

Histoire et regard sur la protection de l'enfance

Dans cette première partie, nous nous proposons de présenter la protection de l'enfance au travers d'époques diverses, d'évènements historiques, des évolutions de la famille et de textes légaux qui ont fondé cette institution. Pour cela nous aurons recours aux ouvrages récents des auteurs Pierre VERDIER³ et Gérard LEFEBVRE⁴. Nous nous intéresserons plus particulièrement au dernier axe du projet de la loi 2007 qui porte sur l'innovation. Nous focaliserons ensuite notre regard sur les mutations que cette réforme impulse dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social.

.1. LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'HISTOIRE

.1.1. Rappel des évènements historiques

.1.1.1. De l'Antiquité au $16^{ième}$ siècle : la place réservée à l'enfant

Durant l'Antiquité, on comparait l'enfant à une plante délicate, qui avait besoin pour pousser de la chaude atmosphère maternelle. Ainsi de par sa fonction, la femme était vraiment la gardienne du feu sacré de la vie. Sous la république romaine, si l'enfant n'était pas désiré, le pater familias avait le pouvoir d'ordonner qu'il soit mis à mort. Rappelons ici la définition du « pater familias ⁵» : il était l'homme de plus haut rang dans une maisonnée romaine et détenait la puissance paternelle sur sa femme, ses enfants et ses esclaves. La loi lui accordait le droit de vie et de mort sur son entourage. Cette conception bien ébranlée par les lois révolutionnaires a été réinstaurée par le Code civil napoléonien, c'est seulement en 1970 que cette puissance paternelle légale a été remplacée par l'autorité parentale.

Durant les dix siècles du Moyen-âge les maîtres-chrétiens fondent les premières écoles monastiques. Toutes accueillent des enfants dont on suppose qu'ils pourront rentrer dans les ordres, puis s'ouvrent à des laïcs qui ont besoin d'instruction élémentaire. Ces

³VERDIER P., EYMENIER N; « La réforme de la protection de l'enfance » Editions Berger Paris, 2012. 4LEFEBVRE G., « L'aide sociale à l'enfance : du compassionnel au professionnel » Editions l'Harmattan Paris, 2012.

⁵ Père de la famille en latin

écoles préfigurent les futures « petites écoles » de l'Ancien Régime, elles sont marquées par une extrême sévérité car dans la représentation chrétienne plane sur l'enfant l'ombre du péché originel ; l'impact du religieux est considérable et sera déterminant pour plusieurs siècles. Nous sommes face à une société qui ne manifeste que peu d'indulgence et d'attendrissement envers l'enfant. L'enfance est souvent un monde de tragédies et se débarrasser d'un enfant est une solution de survie pour les familles d'un peuple indigent.

Dès de 15^{ième} siècle, le contrôle des gens sans domicile, sans situation, affirme le pouvoir de la royauté aux dépens de l'Eglise. Dans ce monde en complète mutation, les modèles familiaux se stabilisent et les humanistes reconsidèrent les modes d'éducation des enfants. De plus en plus l'enfant fait l'objet d'attention de la part de ses parents et de ses pédagogues. C'est la fin d'un dispositif dans lequel l'Eglise assumait seule la protection de l'enfant.

Le 16^{ième} siècle est marqué par de nouveaux règlements, de nouvelles attentions sont portées aux enfants. L'autorité civile prend la place de l'Eglise dans la gestion de la pauvreté, cette attitude est inspirée par les législations urbaines pour tenter d'endiguer les populations errantes. Autour des années 1520, de nombreux règlements sont établis, ils posent les principes d'une « politique sociale » visant à lutter contre la pauvreté. En 1546 l'arrêté du 11 décembre 1546 impose à l'hôtel-Dieu la charge des enfants trouvés : la protection de l'enfant voit le jour dans une dimension laïque et étatique. Quelques années plus tard l'édit d'Henri II est considéré comme le premier texte du droit de l'enfant.

.1.1.2. Du 17^{ième} siècle jusqu'à la révolution : de la charité à l'assistance

En 1633 Vincent de Paul créé la congrégation des Religieuses : les filles de la Charité. Avec leurs concours il ouvre l'hôpital des enfants trouvés en 1638. L'édit de juin 1670, promulgué par Louis XIV, et signé par son ministre Colbert, établit la reconnaissance officielle de l'administration des enfants trouvés, œuvre de charité privée qui devient de ce fait institution publique garantie par l'Etat. En tant qu'hôpital de Paris, l'hospice acquiert une personnalité juridique. Il peut attaquer, se défendre en justice, acquérir, recevoir des dons. Son statut financier est défini ainsi que ses recettes ; sa gestion est soumise à contrôle, son financement est ordonné clairement. Si les pouvoirs publics se sont déjà intéressés au sort des enfants trouvés, c'est la première fois que l'autorité de l'Etat intervient directement pour créer un asile en leur faveur avec toutes les garanties

souhaitables. L'édit énonce un ensemble de règles et d'obligations en direction des administrateurs et des visiteurs. Il leur recommande les visites régulières, y compris chez les nourrices accueillants les enfants hors de l'hôpital, les achats pour l'habillement des enfants ; l'ensemble étant décliné sous une forme procédurale, c'est-à-dire selon un descriptif et un ordonnancement à appliquer et à respecter.

La révolution française de 1789 trace la voie d'une prise en charge par l'Etat et le Directoire prend un arrêté en 1791 pour améliorer le sort des enfants pauvres afin de les élever et de les instruire. Dans le même temps, l'Assistance Publique créé des écoles d'apprentissages et des dispositifs d'observation.

Le 27 juin 1793, sous la Convention, une loi fonde en France la protection de l'enfance, cette législation précise : « La Nation se charge désormais de l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés et qui seront désormais indistinctement appelés orphelins. » Le statut de l'enfant assisté se construit progressivement et l'enfant abandonné prendra le nom d'orphelin.

.1.1.3. Le 19^{ième} siècle : les prémices d'un droit pour l'enfant

On observe tout au long de ce siècle l'esquisse d'une attention particulière et même d'un réel intérêt pour l'enfant. Ce qui est singulier, c'est que cette évolution vers un droit pour l'enfant trouve son origine dans le droit du travail. La loi sur le travail des enfants de 1840 n'est pas appliquée car les parents ont besoin des salaires de leurs enfants pour lutter contre la misère. Elle sera suivie une trentaine d'années plus tard par la loi du 19 mai 1874 interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans, il est précisé qu'à moins de 12 ans l'enfant doit fréquenter l'école. Cette évolution entre le travail et l'école, ce passage progressif et déterminant entre l'exploitation de l'enfant par le travail et son accès à l'instruction sera officialisé par la loi dite Jules Ferry qui institue l'enseignement primaire laïc et gratuit. Ainsi un progrès immense se dessine dans la construction et l'émancipation de l'enfant au travers de l'école; en effet, comme le soulignait Philippe ARIES: « Avec la multiplication des écoles les enfants se sont détachés du monde des adultes, et avec la fréquentation scolaire s'est amorcée la différenciation des âges ⁶».

⁶ ARIES P, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime, Paris, Seuil, coll. « points Histoire », 1973.

En 1871 on assiste à la création du corps des inspecteurs des enfants assistés. En 1889, la notion d'enfants donne au tribunal la possibilité de prononcer la déchéance de la puissance paternelle, pour la première fois, un jugement concerne les enfants qui ne sont pas auteurs de crimes ou de délits, mais victimes.

.1.1.4. Le 20^{ième} siècle : la famille et le dispositif

Le 28 juin 1904 le service départemental d'assistance à l'enfance voit le jour, ce n'est plus la question de l'abandon des enfants qui s'impose majoritairement, mais davantage celle des enfants qui au sein de leur famille se trouvent en difficulté, en danger. A cette même époque, le développement économique, l'accès des femmes au monde du travail, les transformations des solidarités familiales ouvrent les portes à des modes de recomposition ou de redéfinition de la structure familiale.

.1.2. Les évolutions de la famille

.1.2.1. Un peu d'histoire...

L'origine étymologique du mot famille est le latin « familia » qui désigne l'ensemble des « famili » c'est-à-dire les serviteurs, les esclaves et les habitants de la maison du maître. La famille peut se définir comme un groupe de personnes présentant des liens de consanguinité. Plus largement nous pouvons dire que la famille peut être un ensemble d'adultes et d'enfants qui habitent ensemble, partagent un lieu de vie, un quotidien, un minimum de projets communs. Historiquement, une famille se composait de domestiques qui étaient attachés à la maison dans un ensemble patriarcal.

En 1892, Emile Durkheim⁷ est le premier grand sociologue à inscrire les mutations de la famille dans le cadre de la seconde étape de la modernité. Dans son ouvrage « La famille conjugale », il développe ses idées sur la privatisation de la famille, l'intérêt de cet espace privé, l'importance des relations inter personnelles, et de la protection de l'individualité (indépendance et autonomie des individus) .La famille conjugale qui émerge à la fin du XIXème est garante de l'ordre public ; elle est le lien de reproduction de notre société sur le plan de la natalité, sur le plan de la reproduction des biens et des richesses.

⁷DURKHEIM E, *La famille conjugale*, texte reproduit, Les éditions de Minuit, collection Le sens commun, Paris.1982.

Les préoccupations sanitaires et éducatives légitiment l'intervention de l'Etat dans les familles. « *L'Etat est devenu un facteur de la vie domestique.*» L'auteur développe l'idée que cette intervention au sein des familles permet de freiner les dérèglements sociaux et de maintenir une cellule conjugale et familiale stable.

Lors de cette première étape de la modernité, les tensions individualistes qui auraient pu déstabiliser la famille étaient endiguées par la pérennité du mariage et par le primat accordé aux relations avec les enfants par rapport aux relations avec les conjoints. Cette famille conjugale reposait enfin sur une stricte séparation des rôles : fonction instrumentale pour l'homme (breadwinner) et fonction expressive pour la femme (care dealer) .

A partir des années 1960 ce modèle familial connaît de profondes transformations. C'est au niveau de ses fonctions que les changements sont les plus profonds, ces évolutions marquent une seconde étape dans le processus de modernité. La volonté d'autonomie et d'indépendance des individus conduit à un rejet du modèle conjugal traditionnel. Les femmes refusent la division des rôles qui les cantonnaient au foyer. Le divorce ne traduit plus un rejet de la vie de couple mais des exigences plus grandes dans la vie à deux.

Selon Philippe Meyer⁸ « *la famille actuelle a commencé à se constituer quand la société a perdu la rue* ». En effet, les enfants étaient élevés par la communauté, les lieux de vie ouverts sur la rue facilitaient le lien social. Plus tard les grands travaux, l'ordonnancement de la ville différencièrent l'espace public de l'espace privé. Si l'espace public représente la vie sociale (travail, loisirs...), la famille, elle, concerne l'espace privé où l'ordre familial s'établit en fonction de la filiation, des liens affectifs et des codes sociaux.

Irène THERY dans son ouvrage «Le démariage⁹» nous dit que la famille contemporaine peut se définir comme une famille ayant un projet personnel, individuel pour chacun des deux parents, un projet collectif autour d'une vie commune et un projet éducatif pour les enfants issus de cette union. Le lien conjugal se construit autour du sentiment amoureux, le lien parental doit aujourd'hui, dans l'idéologie dominante survivre à la dissolution du lien conjugal s'il a lieu. Dans cette famille sentimentale la conjugalité cède le pas à la dimension parentale qui doit être sauvegardée au-delà de tout conflit pour

⁸ MEYER P, L'enfant et la raison d'Etat, Paris, édition Du Seuil.1977.

⁹ THERY I « Le démariage », édition Odile Jacob, Paris. 1998.

maintenir l'équilibre social et psychologique de l'enfant. Les lois du 22 juillet 1987 et du 8 janvier 1989 exposent ce modèle d'une famille indissoluble, malgré la dissolution du lien conjugal.

« La société considère qu'il existe une contrepartie très forte à la liberté accrue du couple : l'obligation corrélative pour chacun des deux parents de maintenir sa responsabilité à l'égard de l'enfant et de respecter et encourager celle de l'autre.» 10

Le lien de filiation apparaît comme indissoluble, tout adulte devant continuer, quelles que soient les circonstances, à assumer ses responsabilités parentales vis-à-vis de ses enfants. « Le lien conjugal tendrait à se privatiser, le couple cesse d'être le pivot de la famille, c'est la filiation qui serait le socle des familles contemporaine 11 ».

.1.2.2. Famille: une définition bouleversée...

Selon Irène THERY la diversité des formes actuelles de la famille ne permet pas d'en donner une définition précise. « L'étroitesse des liens, l'intimité, l'intérêt que le parent porte à l'enfant, et la stabilité temporelle des relations considérées apparaissent comme des éléments de définition pertinents, les liens biologiques ou légaux n'étant pas des critères suffisants pour définir la famille¹²».

Le modèle de la « famille nucléaire » (parents-enfants) compose désormais avec des configurations plus complexes. Couples hétérosexuels mariés ou non en union libre, avec ou sans enfant ; couple de même sexe, avec ou sans enfant ; familles recomposées avec différentes configurations de liens établis par alliance; famille d'adoption ou famille d'accueil Il n'y a plus « une » mais « des » formes de familles. Le sociologue Louis ROUSSEL¹³ nous parle de l'émergence d'une famille incertaine où les liens et les rôles en son sein ne seraient plus clairement définis, ni pérennes.

« L'individu est désormais confronté au défi d'inventer sa famille en choisissant ses propres norme¹⁴ ».

¹⁰THERY I., Op, Cit p 13.

¹¹ M ROSSELI Cours sur l'évolution de la famille DEIS 19 octobre 2011.

¹² THERY I Op, Cit p 13.

¹³ ROUSSEL L, « La famille incertaine »Editions Odile Jacob, Paris. 1989.

¹⁴ DECHAUX J-H, « Sociologie de la famille », Editions La Découverte. 2009.

.1.2.3. La place faite à l'enfant aujourd'hui

Aujourd'hui « le bien le plus précieux » dans la famille paraît être l'enfant ; il devient l'objet d'une attention et de soins inédits : « ce que l'on doit désormais à son enfant, c'est l'aimer, le soutenir et le protéger quoi qu'il arrive »15. C'est l'enfant qui cimente le couple parental, le lien conjugal est devenu si fragile que l'enfant semble constituer le socle de la famille.

Le nouveau pacte qui caractérise le lien parent/enfant est incertain ; l'enfant a une dimension personnelle (le bébé est une «personne»), comme les adultes. L'autorité intervient moins, la négociation davantage. Les relations sont moins autoritaires ; elles traduisent un souci accru de respecter les besoins de l'enfant, son épanouissement. Toutefois cette vision ne va pas de soi ; les relations entre parents et enfants apparaissent comme source d'un désarroi important, d'un brouillage de repères éducatifs.

L'enfant et l'image de l'enfant sont utilisés constamment pour justifier notre fonctionnement sociétal, l'image de l'enfant est partout, il suffit de regarder autour de nous: enfant/publicité, enfant/consommateur. L'industrie culturelle conçoit tout un marketing destiné aux enfants. Il joue à la fois sur le grégarisme (être comme les copains) et l'aspiration à devenir autonome plus vite (je suis une personne à part entière) Ainsi les normes de la classe d'âge (style de consommation, goûts vestimentaires) opposent-elles leur légitimité aux normes parentales ou scolaires.

En quelques décennies nous avons assisté au passage d'une société, où l'enfant avait à se trouver une place dans le cercle familial à une société, où sa place est devenue centrale dans l'institution familiale. Ce qui fait aujourd'hui la famille c'est l'enfant, et la parentalité est devenue le repère principal ; la crainte est que la famille considérée comme cellule de base de notre société ne puisse plus jouer son rôle d'intégration sociale.

Face à ces évolutions sociétales, les pratiques professionnelles se trouvent aujourd'hui fortement questionnées par l'existence de la famille confrontée à des problèmes d'éducation, de vie et de cohabitation. Les familles et les professionnels du système de la protection de l'enfance sont tous deux confrontés à la lourdeur de l'Histoire et s'attachent à se défier, se piéger pour mieux tenter de se découvrir. Comme dans toute

¹⁵THERY I. Op, Cit p 13.

situation de désaccord, il faut bien un personnage régulateur pour symboliser chez chacun des protagonistes ; un repère, une sanction. Ce rôle est attribué à l'homme du droit et de la décision ; au représentant des libertés publiques et du bon respect des lois : le juge des enfants.

.2. LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

.2.1. Les fondements juridiques

.2.1.1. Principales avancées législatives sous la III République

La loi du 23 décembre 1874 instaure la surveillance des enfants de moins de 2 ans placés en nourrice. Cette loi résulte du constat du taux élevé de mortalité infantile associée à « la séparation trop précoce de la mère et de son rejeton, et ses conséquences catastrophiques pour l'allaitement de ce dernier¹⁶ », elle est à l'initiative de Théophile ROUSSEL¹⁷.

La loi du 24 juillet 1889 instaure une procédure de déchéance de la puissance paternelle. Cette déchéance peut être prononcée soit de plein droit, soit de manière facultative.

La loi du 28 juin 1904 clarifie le statut des enfants accueillis par l'assistance publique. Comme le souligne Dominique DESSERTINE cette loi marque, symboliquement une rupture « *L'Etat ne se charge plus de sauver l'enfant de la mort il s'estime en droit de lui donner l'éducation minimum que la famille défaillante lui refuse*¹⁸». La notion d'intérêt de l'enfant émerge de ce texte. Il constitue les prémices de l'Aide Sociale à l'Enfance nommée ainsi parle décret du 24 janvier 1956.

C'est à la fin de la seconde guerre mondiale que s'organise réellement une justice des mineurs. Elle s'inscrit dans un rôle éducatif et non plus uniquement répressif au travers de l'ordonnance de 1945 qui réforme le droit pénal des mineurs. Comme le souligne.

¹⁶ CADORET A « Accueillir l'enfant de l'assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) » Ethnologie française, vol. XXIII, n° 4. 1993.

¹⁷ Théophile ROUSSEL est un médecin (1816-1903) formé dans la mouvance du courant hygiéniste, il est aussi le père fondateur de la politique sociale menée sous la III République.

¹⁸ D. DESSERTINE « Enfance et politique sociale » Revue française des affaires sociales n°4 2006.

Michèle BECQUEMIN dans son article : «Il y a pour le mineur délinquant une présomption d'irresponsabilité. On ne le considère plus vraiment coupable, il est victime de la guerre, d'une mauvaise éducation familiale¹⁹ ».

.2.1.2. Deux textes piliers du système actuel de la protection de l'enfance

L'ordonnance du 23 décembre 1958 unifie la procédure judiciaire de l'enfance délinquante et de l'enfance en danger. Elle crée par l'assistance éducative, un cadre d'intervention judiciaire auprès de jeunes en danger, pour lesquels les conditions d'éducation sont compromises. Ainsi l'article 375 du Code Civil stipule : « Si la santé, la sécurité ou la moralité sont gravement compromises ». L'assistance éducative s'exerce soit dans la famille soit dans le cadre d'un placement, en recherchant l'adhésion de la famille. La mesure de placement ne dépend plus du tribunal mais du juge des enfants, ce dernier est désormais compétent tant en ce qui concerne l'enfance délinquante, qu'en ce qui concerne l'enfance en danger.

Le décret du 7 janvier 1959 instaure, pour les enfants « en danger », des interventions administratives auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger « la santé, la sécurité ou la moralité de leur enfant ». Ces mesures supposent impérativement de recueillir le consentement des parents. Ce dispositif intègre davantage d'aspect préventif : c'est l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces textes s'inscrivent dans le respect de la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

.2.1.3. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant: premier instrument juridique

C'est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce l'ensemble des droits fondamentaux de tous les enfants du monde : droit à la survie, de se développer, droit à être protégé des influences nocives, des mauvais traitements ; droit à participer à part entière à la vie de la famille. « La famille est l'unité fondamentale dans la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, en particulier les enfants.» La CIDE repose sur quatre principes

¹⁹ M. BECQUEMIN revue Pour n°4 «La protection de l'enfance « irrégulière »

fondamentaux : la non-discrimination, la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre et de se développer, et le respect des opinions de l'enfant.

Elle est adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entre en vigueur en France le 2 septembre 1990. Elle permet d'opérer le passage d'intérêt de l'Etat, prévalant jusqu'alors, à ceux des droits de l'enfant. Elle contient des dispositions, que la loi 2007 va reprendre, comme le droit pour l'enfant qui le demande d'être entendu en justice, ou la primauté de l'intérêt de l'enfant.

Depuis les textes de 1958-1959, les modes d'interventions de la protection de l'enfance étaient structurés autour de deux grandes alternatives : d'une part l'aide directe dans la famille, qualifiée d'aide à domicile dans le cadre administratif et d'action éducative en milieu ouvert en cas de mesure judiciaire, cette dernière visant à « apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles et morales qu'elle rencontre » (art.375 du Code Civil) ; d'autre part la séparation et le placement, qui s'opèrent soit à la demande des parents pour l'accueil provisoire, soit sur décision du juge des enfants si la situation de danger le requiert. La nature du travail en cours dans les institutions ne connaît pas de véritables changements. L'aide aux familles dans le domaine de l'éducation continue encore à prendre la forme d'une dépossession des parents de leurs enfants et se traduira très souvent par le placement de ceux-ci dans un établissement.

C'est à partir de ces vingt dernières années que les rapports publiés à propos de la protection de l'enfance interrogent les modes de prises en charge, dénoncent les excès et proposent des pistes de réflexions. Les politiques publiques s'en inspirent, des lois viennent se succéder pour remédier aux dysfonctionnements.

.2.2. L'évolution du contexte législatif

.2.2.1. Les années 1980 : l'émergence de nouvelles pratiques

Les pratiques connaissent des évolutions à partir des années 80 sous l'effet de différents facteurs, notamment d'une plus grande place reconnue aux parents et aux enfants après que le rapport BIANCO-LAMY²⁰ ait souligné qu'ils étaient les grands absents de la

²⁰ BIANCO-LAMY, L'aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités, Paris, rapport au ministre de la santé et de la sécurité sociale. (1980).

protection de l'enfance. Le placement des enfants soulève de fortes interrogations: est-il toujours adapté aux situations ? Doit-il être permanent ? Lorsque le placement s'impose, on recherchera alors le maintien des liens parents-enfants dans la perspective d'atténuer les effets de la séparation. Les lieux d'accueil sont pensés dans une proximité et les possibilités de retour de l'enfant au domicile de ses parents sont envisagées très précocement.

Une des annexes de ce rapport s'intitule « Innovations », on voit déjà, à cette période apparaître le début d'une exigence à innover. De nouvelles formes d'accueil et d'hébergement y sont recensées. Les professionnels partagent le même souci de trouver une souplesse dans les réponses proposées aux familles et aux enfants, ils recherchent de nouvelles modalités de travail.

L'objectif de ces dispositifs vise à éviter les ruptures, la marginalisation, à intégrer les parents à la vie de l'établissement. Pour BIANCO et LAMY le travail social innove lorsqu'il réduit l'isolement et la dépendance des personnes dont il a la charge ; lorsqu'il les aide à développer leur capacité à être autonome sans perdre leur singularité. Cette innovation est également liée à la capacité des intervenants sociaux de s'intégrer à des actions de développement dans les domaines sociaux, économiques et culturels.

En 1982, le rapport ALLEE²¹ précise que, dans l'organisation de la protection de l'enfance, l'alternative Action Educative Milieu Ouvert / Placement éducatif est trop rigide. Pour assurer à la fois la continuité et le changement, des mesures, des relais intermédiaires seraient à instaurer à la suite de réformes d'ordre institutionnel, inaugurant des formes éducatives nouvelles.

En 2000, le rapport NAVES et CATHALA²² propose de planifier une offre de réponses diversifiées et adaptées aux diverses situations individuelles et familiales. L'une des propositions de ce rapport est de créer un «1% innovation» et de mettre en place un forum national de l'innovation. Des dispositifs se développent de façon significative pendant ces années. Lors d'un recensement dans le cadre de l'ONED²³, il apparaît que

Rapport ALLEL Education en infined ouvert, Fairs, 1982.

Rapport NAVES CATHALA, Accueil provisoire et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système de la protection de l'enfance et de la famille, Paris, 2000.

²¹ Rapport ALLEE Education en milieu ouvert, Paris, 1982.

²³ Rapport en 2005 de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger

dans plus de la moitié des départements, il existait une voire plusieurs modalités innovantes de prise en charge.

En 2001, Claude ROMEO insiste sur le fait que « bien des progrès restent à accomplir pour pouvoir prétendre réunir l'ensemble des conditions qui autorisent la mise en œuvre d'un véritable partenariat, respectant la place de chacun- parent-enfants-professionnels- et ancré dans une reconnaissance et une compréhension réciproque. ²⁴»

Un an après, la loi 2002 dite loi de modernisation de l'action sociale fait une large part aux droits des usagers et aux obligations des institutions.

.2.2.2. La loi 2002 : une reconnaissance de dispositifs innovants

La loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale vient positionner la personne accueillie et sa famille au cœur des dispositifs avec des droits clairement énoncés. Trois grandes orientations sont définies : conférer la pleine citoyenneté aux bénéficiaires, proposer des innovations en matière de prise en charge, et élargir les missions des actions sociales et médico-sociales en les diversifiant.

Un grand pas supplémentaire est fait pour éloigner davantage les prises en charge du mode collectif pour se centrer sur le mode individuel. Les prises en charge sont individualisées, élaborées avec les enfants et leurs familles et nécessitent leur consentement ou est à rechercher. « L'équipe professionnelle gravite désormais autour du bénéficiaire et des objectifs définis pour lui et si possible avec lui²⁵ ».

Il s'agit alors pour les équipes de repenser les pratiques, oser d'autres réponses, individualiser les actions auprès des familles. Ainsi les institutions sociales et médicosociales ont pu mettre en place des groupes de travail pour formaliser les différents outils d'accompagnement et de participation des usagers (contrat de séjour, livret d'accueil, conseil de vie sociale...).

Enfin cette législation contribue à ancrer une logique d'offres de services dans le secteur ; elle consiste à adapter les structures et les services aux besoins des personnes et

²⁴ Rapport C.ROMEO, L'évolution des relations parents-enfants professionnels dans le cadre de la e l'enfance, Paris, 2001.

²⁵ J-R LOUBAT, les cahiers de l'Actif, n°266/267. 2012..

non l'inverse. Les établissements sont alors contraints, de rechercher des modes de réponses adaptés aux problématiques des personnes accueillies, de présenter des palettes d'accompagnements diversifiées, c'est-à-dire faire du « sur-mesure ». La loi ouvre des voies à la reconnaissance des expériences innovantes qui vont se développer dans certains départements. Peu de temps après cette loi, la protection de l'enfance est réformée par la loi 2007.

.2.2.3. La loi 2007 un nouveau cadre d'intervention

La loi de 2007 dite de réforme de la protection de l'enfance apparaît comme la suite d'une série de rapports portant sur la famille, la parentalité et la protection de l'enfance. Elle complète ainsi celle de 2002. Le principe directeur de cette réforme consiste à la diversification de l'offre. Il prend en compte des expérimentations qui ont été réalisées sur différents départements où le Conseil Général prenait en charge toutes les actions éducatives en milieu ouvert et les placements ordonnés par les juges, les placements directs n'existant plus. Ainsi, la législation donne toute compétence aux départements en matière de prévention et de protection. La décentralisation place le département comme « chef de file » avec un financement unique, géré par le Conseil Général. Les juges pour enfants interviennent en cas de danger avéré ou d'opposition forte de la famille à accepter l'accompagnement des services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les signalements sont organisés autour d'une cellule d'informations préoccupantes. La loi vient préciser les notions clefs de danger et d'intérêt de l'enfant. Ainsi l'article 375 du Code Civil est modifié en introduisant, à côté des mots qui existaient déjà (santé, sécurité, moralité, éducation), l'expression : « développement psychique, affectif, intellectuel et social.». Le Code de l'Action Sociale et des Familles met en avant la notion d'intérêt de l'enfant « l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux, et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant.²⁶» La loi prend appui sur l'article 3 de la CIDE qui fait primer l'intérêt supérieur de l'enfant²⁷. Cette législation instaure, en plus de clarifier le champ des compétences administratives et judiciaires, une série de mesures et de nouvelles possibilités d'interventions. Ainsi elle ouvre la voie à l'expérimentation.

Article L. 112.4 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.
 Article 3 CIDE

L'expérimentation est vue sur le versant réforme, selon L. DUBOUCHET et A. VULBEAU²⁸ elle apparaît comme une étape structurée d'une politique de changement pour corriger les dysfonctionnements. Elle vient légaliser des pratiques déjà initiées dans quelques départements à titre expérimental par les services de l'aide sociale à l'enfance ou par des associations prestataires, notamment des MECS. Sans fondement légal, elles se sont fortement développées autour de l'accueil modulable et des modes de placement avec retour journalier à domicile. Elle instaure une série de prestations (accueil de jour, accueil séquentiel, d'urgence, accueil SRF²⁹...). Elle vient élargir le champ des possibles et pose le principe du caractère modulable de l'intervention et de la prise en charge de façon à mieux répondre aux besoins de chaque enfant et de respecter au mieux la place des parents. Ces nouvelles actions tendent à maintenir l'enfant dans son milieu familial et social le plus longtemps possible. C'est dans ce contexte que les MECS se transforment, elles développent de nouveaux services en lien avec l'internat. Ces établissements vont voir leur modalité d'interventions évoluer.

.3. LES MECS AU CŒUR DES EVOLUTIONS

.3.1. Origine et construction des MECS

L'appellation « MECS » figure dès 1957 dans une circulaire de la Santé Publique et de la Population mais elles ne sont pas règlementées. Cette circulaire rappelle l'intérêt pour les enfants ne pouvant rester dans leur foyer mais en termes législatifs, les textes restent dispersés et vagues. Les MECS sont des orphelinats pour des garçons et des filles sans famille, à l'époque ce sont des maisons pour « cas sociaux ».

.3.1.1. Des maisons pour « cas sociaux »

En 1950, la Bastide de BEAU-SOUCY reçoit des cas sociaux c'est-à-dire des enfants dont les parents ne peuvent s'occuper : « une mère hospitalisée, des parents

²⁸ L. DUBOUCHET et A. VULBEAU cité par BRUGNOT P., « Les innovations socio-éducatives, dispositifs et pratiques innovantes dans le champ de la protection de l'enfance », Presses de l'EHESP, Rennes.2001.

BRUGNOT Pascale.

²⁹ SRF situation de rupture familiale 72h

séparés, un père non revenu des camps de concentration, une famille trop nombreuse, une mère qui travaille en usine, les cas sociaux sont variés comme la misère et le malheur ³⁰».

En 1960, un enfant désigné cas social se définit ainsi « tout enfant qui pour une raison matérielle, psychologique ou familiale, ne trouve pas dans son milieu les soins et les climats nécessaires à son développement et à son épanouissement. Les enfants reçus en MECS, sont des enfants sains, placés pour des raisons familiales ou sociales mais dont les liens familiaux existent »³¹. Ainsi, la question du lien avec la famille est directement intégrée à la définition.

Au cours des années 1970, Michel SOULE et Jeannine NOEL emprunteront à Michel FOUCAULT le titre de son article « Le grand renfermement des cas sociaux » dans lequel ils dénonceront le caractère obscur de la notion de « cas social » qui tient davantage compte du caractère normatif et social de la famille que de l'hygiène mentale de l'enfant et de celle de sa famille³².

En 1973, le rapport DUPONT-FAUVILLE³³ évoque l'héritage du passé avec l'orphelinat pour les MECS, aborde la question de la notion du social comme étant confuse et large. En effet, le fait de recevoir des enfants « cas sociaux » laisse subsister des imprécisions tant est grande la diversité des déséquilibres familiaux, des carences éducatives et affectives, des déficiences et troubles psycho-pathologiques, des complications juridiques.

En fait, les critiques à l'encontre de la notion d'enfant « cas social » ont contribué à l'évolution de la désignation des structures d'accueil pour enfants en difficultés sociales. De maison d'enfants pour « cas sociaux » les établissements sont devenus « à caractère social ».

³¹ M.GARRE., « Les maisons d'enfants à Caractère Social », in Information sociales, n 10/11, novembre 1961.

³⁰ S. LACAPER., « Une maison d'enfants, la bastide de Beau-Soucy », Enfance, nov-dec.1950.

³²SOULE M., NOEL.J, « Le grand renfermement des enfants dits « cas sociaux » ou malaise dans la bienfaisance » Editions DUNOD, Paris. 1971.

³³Rapport DUPONT-FAUVILLE, « Pour une réforme de l'Aide Sociale à l'Enfance. » Paris, ESF, 1973.

.3.1.2. Des maisons à « caractère social »

Dans le répertoire FINESS³⁴, les Maisons d'Enfants à Caractère Social sont définies comme étant des établissements qui accueillent, pour des séjours de durée variable, les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seuls ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

Ces établissements sont le plus souvent gérés par des associations du type loi 1901, ou encore par des fondations de droit privé de type laïc ou religieux. Ils fonctionnent le plus souvent de façon classique, à savoir en internat de semaine avec des professionnels de l'éducation spécialisée qui accompagnent l'enfant dans sa vie de tous les jours. Nombre de professions cohabitent dans ces institutions (éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, assistante sociale, psychologue, secrétaire, agent de service, cadres, agent de service, ouvrier d'entretien, comptable, conseillère en économie sociale et familiale).

Les jeunes accueillis sont majoritairement des enfants placés par décision de justice. Soit ils sont confiés par le juge à l'ASE qui les confie à un établissement, soit ils sont confiés directement par le juge à l'établissement³⁵ Comme le souligne Michel CHAPPONAIS³⁶ le pourcentage d'orphelins fréquentant actuellement les MECS est infime comparativement aux enfants séparés de leur famille pour des causes liées à leur protection ou leur mise en danger.

Le nombre d'enfants pris en charge continue d'augmenter (+2% soit 3000 enfants en 2011)³⁷ du fait notamment de l'arrivée de mineurs isolés étrangers, qui représentent 30% du public des MECS dans les grandes métropoles et du fait également de la suppression de places dans le secteur médico-social. En effet, certains Instituts Thérapeutiques Educatifs Pédagogiques ne sont pas en capacité de répondre à toutes les demandes d'internats au sein de leur structure et font appel aux MECS pour pallier le

³⁴ Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

³⁶ CHAPPONAIS M. « Placer l'enfant en institution » Paris, DUNOD. 2008.

manque. Ainsi la question du soin est largement externalisée (CMPP, Hôpital de jour pédopsychiatrie, CMP...).

Au plan financier, les MECS sont aujourd'hui au cœur de tensions budgétaires et de choix politiques en matière de protection de l'enfance. Alain GREVOT, conseiller auprès de l'ODAS³⁸, nous rappelle que les dépenses d'aide sociale (6,6 milliards d'euros en 2011) à l'enfance constituent toujours la charge nette d'action sociale la plus importante devant le soutien aux personnes handicapées (5,5 milliards d'euros), et qu'en dépit d'un contexte financier dégradé ces dernières années, l'engagement financier des Départements en matière de protection de l'enfance est resté très important.

Cependant « Aujourd'hui la quasi-totalité des Départements souhaitent réduire l'accueil collectif au profit du placement familial moins coûteux.³⁹» Il précise qu'une année d'accueil d'un enfant en MECS (50 000 euros par an) équivaut à une année et demie d'accueil familial pour un enfant (36 500 euros par an). En outre, selon une étude menée par l'INED⁴⁰sur le devenir des enfants placés, l'accueil familial donnerait de meilleurs résultats que les placements en MECS, beaucoup plus fractionnés. Plus que la durée du placement, c'est l'instabilité qui aurait une influence négative sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Alors que, pendant des années l'intervention éducative a consisté à retirer et éloigner l'enfant de son milieu familial pour lui procurer une meilleure éducation et un cadre de vie plus sain, une perspective inverse visant à maintenir l'enfant dans son cadre de vie habituel s'est progressivement développée. La famille est reconnue comme instance éducative à part entière. Le modèle historique de l'établissement, issu de l'orphelinat, de maisons pour cas sociaux, de pension, n'est plus un modèle en phase avec la société actuelle : trop coûteux, peu efficient, il devient inacceptable socialement.

Les MECS sont des structures lourdes à supporter financièrement. Certains conseils généraux cherchent aujourd'hui à redéployer les moyens existants dans ces établissements pour les repositionner en amont dans la chaîne prévention-protection et répondre au mieux aux besoins repérés.

³⁸ Observatoire de l'action sociale Décentralisée.

³⁹ GREVOT Alain est conseiller auprès de l'ODAS.

⁴⁰ Institut National de l'enfance en danger.

Face à ces constats il est nécessaire pour les Maisons d'enfants « d'accepter d'interroger les évidences et les manières de faire, pérennes mais souvent archaïques pour intégrer l'adaptabilité des pratiques ⁴¹». Autrement dit, il s'agit de transformer les pratiques existantes ; pour, ensuite développer des capacités à s'adapter au public accueilli.

.3.2. Des pratiques en chantier

.3.2.1. Etymologie du terme « pratique »

Ce terme est connu depuis longtemps des philosophes qui l'ont utilisé pour différencier la vie active et les conduites, d'une part, de l'exercice de la contemplation, de la théorie ou de la spéculation, de l'autre. Dans le sens le plus courant, est alors « *pratique*» 42 toute application de règles, de principes qui permettent donc d'exécuter des opérations, de se plier à des prescriptions.

Ainsi contrairement à la perception commune et superficielle du terme, qui imposerait d'ailleurs l'identité entre connaissance pratique et connaissance commune, *la pratique*, bien qu'incluant l'idée de l'application, ne renvoie pas immédiatement au faire et aux gestes, mais *aux procédés pour faire*. La pratique est tout à la fois la règle d'action (technique, morale, religieuse) et son exercice ou sa mise en œuvre. C'est la double dimension de la notion de pratique qui la rend précieuse ; d'un côté, les gestes, les conduites, les langages ; de l'autre, à travers les règles, ce sont les objectifs, les stratégies, les idéologies qui sont invoqués.

Les pratiques ont donc pour nous une réalité sociale, elles transforment la matière ou agissent sur des êtres humains, elles renvoient au travail au sens large. Elles sont une réalité psychosociale institutionnelle et se déploient toujours dans des institutions, une réalité psychique qui inclut la dimension inconsciente du sujet. Les pratiques sont donc des objets sociaux abstraits et complexes et ne sont pas des données brutes immédiatement perceptibles. Elles ne peuvent se comprendre et s'interpréter que par l'analyse.

⁴²BOURDIEU P, *Le sens pratique*, Edition de Minuit. Paris. 1980.

⁴¹ LEFEVRE P, 2011, Guide du métier de directeur en action sociale et médico-sociale, Paris, Dunod.

.3.2.2. *Une nouvelle pratique: le placement à domicile*

Caractérisées par le placement de l'enfant en lieu collectif, nommé internat éducatif, les MECS sont aujourd'hui en réflexion sur leurs pratiques éducatives. Cette forme d'accueil est de plus en plus pointée comme une limite. Il s'agit alors pour ces structures de trouver des solutions alternatives au tout-internat, de développer l'accompagnement individuel et la prévention en intervenant directement dans la famille, en associant davantage les parents et en développant des structures intermédiaires.

« Le travail ambulatoire auprès des familles se met en place dans un grand nombre de départements, sous des formes d'appellations diverses.» rapporte Francis ROBERT, président de l'ANMECS⁴³.

Ainsi divers services vont se développer en lien avec les MECS comme le Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel (SAPMN) est né dans le Gard. Ce service, initialement intégré en internat spécialisé (MECS), est un dispositif apparu il y a une vingtaine d'années à l'initiative d'un juge des enfants de Nîmes. L'idée du projet initial était d'aménager une phase de transition entre le placement en internat et le retour de l'enfant au domicile des parents, afin que le passage ne soit pas trop brutal et puisse être accompagné. Il s'agit d'une alternative à l'internat, fondée sur le repérage des compétences parentales. L'enfant est ainsi confié à un tiers, service de l'ASE ou établissement d'une association, et permet à ce dernier d'autoriser l'hébergement de l'enfant dans sa famille. Il s'agit d'un dispositif qui se distingue de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert par la fréquence des interventions, celles-ci se déroulant de façon intensive au domicile (trois fois par semaine en moyenne, il arrive souvent au début qu'elles soient quotidiennes). L'idée commune est qu'un service de la MECS accompagne et protège l'enfant dans son milieu familial et environnemental, tout en étant prêt à l'accueillir ponctuellement en internat si la situation l'exige.

Le placement du jeune au domicile parental est une nouvelle tentative pour « faire autrement » là où la technique classique de l'internat a montré ses limites. Dans ce type de modalités d'accueil, la prise en charge du jeune se construit dans un morcellement d'acteurs aux compétences diverses ; un travail de coopération est nécessaire pour garantir une cohérence d'ensemble afin d'améliorer la prise en compte des besoins du jeune. Mais

⁴³ Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social.

avant de parler de la coopération des acteurs, il nous paraît important de circonscrire le sens que l'on donne à ce terme. Partenariat, réseau sont des mots employés par les professionnels, ces notions apparaissent très liées d'où la nécessité de les définir.

.3.2.3. Des notions proches : partenariat, réseau, coopération

Pour C DELEVAUX⁴⁴, le partenariat est la mise en commun de ressources entre des institutions ou des personnes relevant d'institutions, qui reconnaissent faire appel aux ressources des autres pour aborder des problèmes identifiés nécessitant une réponse collective. Il apparaît souvent par une nécessité imposée pour mener des projets, les parties prenantes ont la conviction qu'il n'est pas possible d'aboutir à une solution tout seul.

Le réseau se construit à partir d'un besoin et relève, lui, plus de la volonté des acteurs. Il se montre plus ouvert à la participation des individus et est marqué par une dimension informelle. Pour ALTER un réseau dépasse les structures institutionnelles dans lesquelles il se trouve intégré. Il dispose d'un tissu de relations bien plus large et serré que celui que lui propose la structure formelle de travail.

La coopération, elle, met l'accent sur le collectif plus que sur l'individuel en ce sens qu'elle suppose toujours un désir, une volonté individuelle de participer au collectif, de collaborer avec les autres. C'est ainsi que Laurent DELCOURT⁴⁵ définit ce terme, il précise également que la relation coopérative implique la mise en commun, le partage et l'échange des ressources, des compétences apportées par chaque coopérateur. Fabrice. DHUME souligne le registre de « l'agir ensemble »⁴⁶ qui induit une démarche volontaire, un choix du cadre réel décidé par les acteurs eux-mêmes.

Où en sont les MECS aujourd'hui?

Le modèle historique de l'établissement, issu du couvent, de l'hospice et de la pension, n'est plus un modèle en phase avec la nouvelle société: trop couteux, il devient socialement inacceptable. Les pratiques professionnelles des MECS sont remises en cause, les institutions existantes ne sont plus à la hauteur des populations censées bénéficier de leur travail.

⁴⁴ DELEVEAUX Cité par F., BATIFOULIER et N. TOUYA et alt , « Promouvoir les pratiques professionnelles.» Paris, Dunod, 2011.

45 DELCOURT Laurent, *Coopération : une ébauche de problématisation*, article n° 283, décembre 2006.

⁴⁵ DHUME. F, « Du travail social au travail ensemble » Editions ASH. 2010.

Face à ce constat, la loi 2007 demande aux établissements de se centrer sur la participation active du jeune et de sa famille, sur l'environnement. Il semble important aujourd'hui de développer le fonctionnement d'ensembles, de groupes, de réseaux.

En n'occultant pas que l'internat reste le cœur même du métier de ces structures, il semble urgent de réfléchir à de nouveaux modes d'accompagnements des jeunes dans le cadre de nouvelles pratiques sociales. Ainsi confrontées à la complexité grandissante des situations des jeunes, à la gestion des incertitudes, aux contraintes organisationnelles, les MECS font appel à l'innovation.

Innovation, moderne substantif, à définir, nous allons nous y atteler.

DEUXIEME PARTIE: CADRAGE THEORIQUE

Eclairages théoriques et conceptualisation

Dans cette deuxième partie nous allons tenter de définir le concept d'innovation, et plus particulièrement celui de « l'innovation sociale. » Nous nous appuierons sur de nombreux auteurs qui ont largement contribué à conceptualiser ce phénomène sociologique. Nous présenterons ensuite le cadre théorique de l'innovation qui nous servira à construire notre hypothèse générale.

.1. LES THEORIES DE LA SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION

.1.1. Approche du concept d'innovation

.1.1.1. Tentatives de définitions

Nous commençons par la définition du Petit Larousse qui définit le terme innovation ainsi : action d'innover, d'inventer, de créer quelque chose de nouveau dans un domaine particulier.

Généralement l'innovation est associée aux notions de changement, de créativité, de progrès.

Malgré de nombreux efforts de clarification, la notion d'innovation sociale reste encore particulièrement floue. En comparaison à l'innovation économique, l'innovation sociale semble adopter une conception plus souple et relâchée de la nouveauté. Ainsi comme le soulignent CHAMBON, DAVID et DEVEREY⁴⁷ le terme innovation sociale recouvre des pratiques qui ne sont pas forcément nouvelles, du moins si on l'entend comme synonyme d'inédites ou d'inventives. Nouveau signifie alors non figé, non bridé, et surtout hors normes. Innover n'est pas faire du nouveau, mais faire autrement, proposer une alternative. Et cet autrement peut être parfois un ré-enracinement dans des pratiques passées.

Pour ces auteurs innover est avant tout agir. La prise de conscience d'un besoin repéré comme non pris en compte par les organismes en place, engendre ainsi un processus d'innovation sociale, car tout besoin reconnu est porteur du pouvoir potentiel de le satisfaire.

.

⁴⁷ CHAMBON, DAVID et DEVEREY « Les innovations sociales » PUF, Paris, 1982.

Fondateur de la réflexion socio-économique de l'innovation, Joseph SCHUMPETER⁴⁸, dans ses différents travaux sur le sujet insistait déjà; il y a un siècle ; sur cette ambivalence: l'innovation est « une destruction créatrice ».

- *Créatrice* parce que ce processus est le moyen de faire naître de nouvelles combinaisons entre les différentes ressources économiques et organisationnelles d'une entreprise.
- *Destructrice* parce que cette élaboration nouvelle suppose de se défaire des combinaisons antérieurement élaborées.

Cette définition permet de comprendre que l'innovation est l'occasion de l'émergence de rationalité et d'acteurs nouveaux, qu'elle représente un coût mais pas que financier, un « coup » : celui de la destruction des régulations sociales antérieures. Ainsi l'émergence des logiques d'innovation entre en conflit avec l'ordre établi.

L'innovation transforme, fabrique du neuf en même temps qu'elle démolit de l'ancien.

Selon le Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du gouvernement du QUEBEC, l'innovation se définit par « toute nouvelle approche, pratique de l'intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au sein des institutions, des organisations, des communautés.»

Selon Pascale BREUGNOT⁴⁹ l'innovation ne se caractérise pas toujours par l'émergence d'une nouveauté à proprement parler. Il peut s'agir d'une reprise d'idées ou de conceptions parfois anciennes, l'innovation consiste alors à combiner différemment un ensemble de moyens pour arriver à d'autres formes de réponses et ce, en fonction d'un territoire et d'un public précis. L'invention est l'idée de départ; toute découverte ne se transforme pas en innovation, elle peut rester en l'état d'invention.

.

⁴⁸ SCHUMPETER cité par ALTER N. *L'innovation ordinaire* Paris, Presses Universitaires de France. 2010.

⁴⁹ BRUGNOT P., « Les innovations socio-éducatives, dispositifs et pratiques innovantes dans le champ de la protection de l'enfance », Presses de l'EHESP, Rennes.2001.

Le sociologue Norbert ALTER⁵⁰ définit l'innovation comme un processus qui permet « de transformer une découverte, qu'elle concerne une technique, un produit ou une conception des rapports sociaux, en de nouvelles pratiques ». Pour lui ce sont les pratiques qui importent, sans elles il n'y a pas d'innovation, on en reste au stade de l'invention. Le processus se déroule en trois temps, il se fonde sur trois piliers.

.1.2. Trois piliers de l'innovation

.1.2.1. L'invention : une incitation à l'innovation

Norbert ALTER analyse l'innovation à travers la rencontre tumultueuse entre la création du nouveau et la destruction de l'ancien. Ainsi cette rencontre n'a rien d'un moment, elle est une circonstance durable. Dans ce cas l'innovation a peu de choses à voir avec la question du changement. Elle représente une trajectoire charriant pêle-mêle des éléments hétéroclites, contradictoires et incite simultanément à la mobilisation et au désengagement. Cet auteur établit une distinction entre invention et innovation, selon lui l'innovation diffère de l'invention, en ce sens où elle représente la mise en œuvre de cette invention et son intégration dans son milieu social. Ainsi la condition du passage de l'invention à l'innovation réside dans un processus social particulier qui est l'appropriation⁵¹.

.1.2.2. L''appropriation: un moment charnière

La nouveauté doit faire l'objet d'une appropriation, être intégrée dans les coutumes, les représentations du monde. Les gestionnaires peuvent inventer des procédures, des règles; leur mise en œuvre effective suppose que les acteurs se les approprient. L'innovation est intégrée par un nombre croissants d'acteurs dans le tissu social, elle représente une activité collective, elle résulte de relations durables avec des « réseaux d'alliance », d'échanges, de coopération et de soutien mutuel. L'innovation est alors conçue comme un processus où sont mêlés des traditions, des résistances, des représentations mais aussi des apprentissages et des découvertes.

En ce sens, l'innovation devient une négociation « réussie » entre une idée de départ, un projet et un public en direction de qui elle a été pensée. Elle est donc toujours l'histoire de

⁵⁰ ALTER N. « *L'innovation ordinaire* » Paris, Presses Universitaires de France. 2010.

⁵⁰ALTER N. «Les logiques de l'innovation » Approche pluridisciplinaire, Paris, La Découverte. 2002.

processus qui permettent de transformer l'idée en de nouvelles pratiques. Elle ne peut se repérer que dans l'analyse des pratiques quotidiennes.

.1.2.3. L'institutionnalisation : une mise en forme

Pour cet auteur, raisonner en termes d'innovation implique d'identifier une dimension de la nouveauté dans la configuration des rapports sociaux et d'enquêter sur l'inscription durable ou non de ce nouveau dans le monde social examiné.

Dans cette perspective, seule cette inscription durable, autrement dit l'institutionnalisation de la nouveauté caractérise l'innovation. ALTER considère que l'innovation n'est pas une activité spéciale, celle des chercheurs et des entrepreneurs, mais un mouvement qui mobilise l'ensemble des acteurs. Il indique que ce mouvement est en désordre, il se définit par un déficit de régulation sociale. Dans ce cas ce qui permet de tenir est un immense effort collectif et individuel pour tirer des leçons, des expériences, pour les "réfléchir".

Si l'on se réfère aux travaux de Gérard. GAGLIO⁵² l'innovation s'inscrit dans un processus temporel non linéaire, il se déroule avec des allers et retours et demande une construction dans la durée. En effet, le concept théorique du processus d'innovation décrit l'innovation comme un cheminement traversant différentes phases allant de l'expérimentation à sa généralisation en faisant évoluer les pratiques. Pour s'opérer, ce processus recouvre plusieurs propriétés sociologiques.

.1.3. Les propriétés sociologiques du processus

Selon Gérard GAGGLIO:

✓ Un processus collectif

L'inventeur ne reste jamais longtemps seul, il peut promouvoir une idée mais il s'entoure vite d'individus partageant les mêmes convictions, les mêmes aspirations. Il a besoin d'alliés pour innover. Devant l'ampleur des tâches à accomplir pour porter une initiative qui s'avèrera innovante, une seule personne ne suffit pas. En effet, pour être qualifiée d'innovation la nouveauté doit être adoptée en dehors du groupe qui l'a échafaudée,

 $^{^{52}}$ GAGLIO G, « Sociologie de l'innovation », PUF, Paris.2011.

ainsi elle engage et concerne une multitude d'acteurs. Son processus est nécessairement collectif, il exige des qualités d'organisations, d'actions, de recherche et de relations publiques.

✓ Un processus vertueux

Il concerne les conditions de milieu favorable à son déroulement. « Quelque chose se passe » ; ce quelque chose consiste en l'appropriation et l'adaptation d'une nouveauté, en des usages qui se font jour. Une rencontre réussie, synergique entre une entité (une méthode, un dispositif) et un ensemble social (une population, une entreprise). Ce processus semble lié aux propriétés d'un terrain d'accueil qui aide à l'adoption d'une nouveauté et par conséquent à sa transformation en innovation. Des étapes conflictuelles marquent la trajectoire de l'innovation, elles sont nécessaires au déclenchement d'une dynamique positive. Pour comprendre ce déclenchement du processus, il est préférable de penser en termes de codétermination, de construction; que de se référer à une causalité unique.

✓ Un processus contingent

Il renvoie à un horizon de possibles qui laisse place à de l'imprévisibilité. La métaphore de la fusée⁵³permet de préciser le caractère contingent du processus : il faudrait imaginer une fusée pointée en direction d'une planète dont la trajectoire à long terme est inconnue et décollant d'une plate-forme mobile dont les coordonnées ne sont calculées que grossièrement. En effet, il est possible de savoir d'où une nouveauté part ; en revanche, il est difficile de prédire quelles directions, quelles formes elle prendra, dans le cas où elle devient une innovation. Aussi est-il très aléatoire de prévoir la forme et l'aboutissement d'une nouveauté où les décisions diverses sont prises par une pluralité d'acteurs. Il faut non seulement restituer la diversité des décisions mais également le temps où elles se fabriquent. Ainsi confrontation, coopération, bifurcations au cours du temps se donnent à voir au long du processus.

✓ Un processus au cœur d'interactions multiples

L'innovation ne va pas de soi. Elle vient remettre en cause des positions acquises, des certitudes, des intérêts collectifs et personnels. De ce fait, le processus est largement traversé d'oppositions, de contradictions, de négociation, voire de compromis. Cette dernière notion apparaît comme maître mot: la forme de l'innovation doit satisfaire ses différentes parties

⁵³ AKRICH, CALLON, LATOUR « A quoi tient le succès des innovations ? Partie 1 : l'art de l'intéressement », Gérer et comprendre, n°12, 1998.

prenantes. Sur le plan de l'organisation, le frottement des acteurs aux intérêts contradictoires peut aboutir soit à un arbitrage de la hiérarchie, soit à des négociations se terminant (ou pas) par un compromis.

✓ Un processus engageant des croyances et de la déviance

Cette propriété sociologique aide à comprendre comment un comportement minoritaire, hors norme construit progressivement des normes. L'auteur met en évidence deux logiques d'action. La première est la déviance où l'innovateur accepte le but prescrit mais ne fait pas sienne les normes sociales et les procédures coutumières ; la deuxième est la présence de croyances de nature positive, fortes et convaincantes qui permettent de justifier des actions non logiques.

✓ Un processus « banal »

Gérard GAGLIO conclut le processus de l'innovation en s'intéressant au rapport qu'elle entretient avec la banalité. Se référant à Norbert. ALTER selon lequel « les actions menées par les innovateurs représentent une constellation d'actions ordinaires : bidouiller un tableau Excel pour pallier les carences d'un logiciel, créer des espaces informels pour développer ses arguments.» Ainsi l'aventure innovatrice comporte des besognes routinières parfois, ordinaires.

Si l'on se réfère à Renaud SAINSEAULIEU⁵⁴, deux processus entrent en jeu dans l'innovation :

- ✓ Un processus « expérimental » qui prend appui sur la mise en interaction des différents professionnels et des personnes en difficultés. Ce processus est basé sur l'incertitude. Il a pour objectif d'aboutir à une création structurelle expérimentée sur la durée, car ces dispositifs ont nécessité des temps longs entre : l'idée, la conceptualisation et l'officialisation du dispositif. La réflexion se poursuivant au fil du temps, entraînant des réajustements continus et une redéfinition des modalités d'interventions.
- ✓ Un processus « transférentiel » dans le sens où le changement prend appui sur des échanges, des partages d'expériences mais aussi sur un partage de représentations porteuses de modifications. Ainsi les pratiques et les postures professionnelles sont amenées à évoluer.

⁵⁴ SAINSEAULIEU R, « *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise* », Presses de la FNSP/ Dalloz, Paris.1987.

Joseph A. SCHUMPETER désigne un processus de l'innovation qui se fait en trois temps :

- ✓ C'est au départ le fait de quelques personnes qui prennent un risque par rapport aux routines en usage en élaborant de « nouvelles combinaisons » de ressources.
- ✓ C'est ensuite, une fois l'intérêt de ces nouvelles combinaisons démontré, l'apparition d'imitateurs par « grappes » qui viennent bouleverser l'ordre établi en les généralisant et en développant des innovations secondaires.
- ✓ Le troisième temps est caractérisé par un retour à l'ordre établi et par la définition progressive de nouvelles règles du jeu qui entérinent le nouvel ordre social issu de ces bouleversements.

Catherine TOURRILHES⁵⁵, elle, distingue deux types d'innovation :

- ✓ L'innovation volontaire, « dans ce cas l'innovation est implantée par incitation, voire imposition par des directives officielles externes. L'innovation est érigée en institution.» Ainsi elle peut être liée aux politiques publiques. Les collectivités territoriales peuvent donner les moyens d'agir et d'encourager les innovations sociales que ce soit sur le plan financier, juridique, matériel ou humain.
- ✓ L'innovation émergente, « qui émane d'individus ou de groupes d'individus dans un désir conscient ou inconscient de changement.» Cette innovation émane du terrain social, elle est l'œuvre de pionniers et fait l'objet d'une appropriation.

Pascale BREUGNOT⁵⁶ nous parle de ces deux types d'innovation distincts mis en œuvre dans la construction de structures innovantes : selon que l'initiative relève d'une commande des décideurs, élus, responsables administratifs du Conseil Général ou bien des professionnels de terrain. Selon elle, le processus mis à l'œuvre quant à la construction des dispositifs s'avère très différent suivant sa modélisation.

36

⁵⁴TOURRILHES C., « Construction sociale d'une jeunesse en difficulté »Paris, Edition l'Harmattan. 2008. ⁵⁶ BRUGNOT Pascale Op.Cit, page 31

Julie CLOUTIER⁵⁷ note dans ses travaux que l'innovation est une « réponse nouvelle» à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société. L'innovation répond à ce titre parce qu'elle vise le mieux-être des individus et/ ou des collectivités, elle vise trois cibles : l'individu, le milieu et l'entreprise.

✓ Les innovations centrées sur l'individu.

On entend ici un dispositif d'accompagnement visant à autonomiser l'individu et à provoquer des changements durables. L'innovation sociale fait ici référence à des « façons de faire », des actions et des pratiques. Dans ce cadre, la participation des usagers au processus définissant les objectifs et les modalités de l'innovation est indispensable « L'usager n'est donc pas bénéficiaire d'un service, mais acteur dans un projet qu'il reconnaît comme le sien.»

✓ Les innovations centrées sur le milieu

Ce sont les innovations ciblant un territoire déterminé en vue d'y améliorer la qualité de vie. Il s'agit de développer des partenariats locaux regroupant une diversité d'acteurs. Les partenariats ont pour objectif de résoudre les problèmes sociaux dans des espaces géographiques définis à travers un processus de coopération, d'échange réciproque et d'apprentissage où chacun des partenaires y trouve son compte.

✓ Les innovations au sein des entreprises

Elles s'inscrivent dans le développement des structures de production et font référence aux nouvelles formes d'organisation du travail.

En résumé:

L'innovation sociale s'inscrit dans un processus temporel de construction non linéaire. Le découpage en séquences varie suivant les auteurs et selon la nature des cas étudiés. Il se déroule avec des allers et retours et demande une construction dans la durée. Ce processus est constitué de cycles par un nombre croissant d'acteurs, l'innovation émerge comme une réponse à un besoin non satisfait par les institutions.

,

⁵⁷ Julie CLOUTIER est professionnelle de recherche, CRISES Centre de recherche sur les innovations sociales à Montréal. www.crises.uqam.ca

.1.4. Innovation et incertitude

Le terme d'incertitude est complexe dans l'univers du travail, il s'agit de bien d'autre chose que du « flou » ou d'une situation dont on connaît mal les contours.

Pour l'économiste STINCHCOMBE⁵⁸, l'incertitude correspond à une situation dans laquelle on ne peut anticiper sur les conséquences d'une décision, faute de disposer du nombre d'informations suffisant pour assurer le traitement parfait d'une situation.

Ce concept est une des dimensions de l'analyse stratégique développée par Michel. CROZIER et Ehrard. FRIEDBERG. Selon ces auteurs, il existe une incertitude lorsqu'aucune règle ne permet de traiter un problème rencontré par les acteurs. L'incertitude désigne ce qui n'est pas contrôlé dans le déroulement de l'activité, et qui permet aux acteurs d'adapter leur conduite indépendamment de la règle. Dans toutes les organisations, des espaces de liberté se logent dans les interstices (nommés zones d'incertitudes) sur lesquels les acteurs vont se jouer et dont ils vont se jouer. « Toute organisation censée développer la capacité d'innovation doit garder des zones d'incertitudes, donc une certaine autonomie des acteurs afin qu'ils puissent développer l'innovation de l'intérieur ⁵⁹».

Rien n'est figé et toutes ces interactions entre acteurs, la poursuite de leurs stratégies, l'utilisation des zones d'incertitude aboutissent à la constitution d'un système d'action, plus ou moins stable. En d'autres termes, ce système est constitué par les négociations, les relations entre acteurs, les jeux qui en découlent.

Dans les deux cas l'incertitude correspond à un déficit d'informations à propos des moyens à mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs, et à propos des effets en retour de l'atteinte de ces objectifs.

Les incertitudes, aujourd'hui sont de plus en plus nombreuses à gérer et plus il y a de mouvement, plus il faut de l'organisation pour réduire les incertitudes : les acteurs sont à la fois soumis aux règles et soumis à une injonction qui consiste à dépasser les règles.

Innovation et organisation .1.5.

En explorant tous les recoins du processus de l'innovation, Norbert ALTER dévoile un certain nombre d'angles morts, de problèmes saillants. Le principal d'entre eux est la

⁵⁸ STINCHCOMBE A.L, Constructing social theories, Harcourt, Brace and Word, 1968.

⁵⁹ CROZIER M., FRIEDBERG E., « *L'acteur et le système* », Editions du Seuil, Paris. 1977.

contradiction entre innovation et organisation. Ces deux logiques ne font pas bon ménage, elles s'opposent mais ont besoin l'une de l'autre. Elles sont « contradictoires et associées ⁶⁰» Pour le sociologue l'innovation tire parti des incertitudes pour parvenir à transformer l'ordre des choses et innover. Elle se loge dans des espaces mal définis, méconnus ou tumultueux de l'entreprise : elle ne se programme pas et ne se décrète pas.

L'organisation a au contraire pour but de réduire les zones d'incertitude, de planifier, de programmer, de standardiser. Il s'agit pour ces organisations de s'adapter à un monde en mouvement pour pouvoir proposer des dynamiques d'innovation.

.2. LE CHOIX D'UNE APPROCHE THEORIQUE DE L'INNOVATION

Pour étudier le phénomène de l'innovation sociale dans le champ de la protection de l'enfance, nous avons tenté de comprendre comment les acteurs se saisissent de cette notion au travers de leurs pratiques. Autrement dit il s'agit de décrypter où se niche l'innovation, où elle peut trouver sa source, et comment elle peut faire sens pour les acteurs.

Notre approche s'appuie ici sur une démarche de type qualitatif, à visée compréhensive. Nous avons choisi de privilégier une posture interactionniste fondée sur ce qu'Anselm STRAUSS appelle la « grounded theory », théorie venant d'en bas, fondée sur des faits. Selon cet auteur, la vision d'une société qui s'autoproduit en permanence par l'action collective et qui se fonde sur un ensemble de significations partagées est un des paradigmes essentiel de l'approche interactionniste.

Dans cette conception de la société comme processus d'action, le social existe par et dans ses interactions. Les effets de structures ne sont pas niés mais sont à observer concrètement dans la réalité des relations qu'expérimentent les individus dans leur quotidien, dans leurs manières de voir, d'agir, de sentir, de penser.

C'est une sociologie empirique au raisonnement inductif. Pour saisir les situations qui sont en train de se construire, il faut d'abord comprendre dans quel contexte se déroulent les interactions. De nombreux auteurs ont nourri cette approche de leurs recherches. Dans ce travail, nous nous appuierons principalement sur les travaux de STRAUSS.

⁶⁰ ALTER N., Les innovateurs sont-ils des déviants ?, Sciences Humaines, n 94, Paris, mai 1999.

Dans son ouvrage *La trame de la négociation* ⁶¹ trois idées primordiales sont développées pour situer l'approche interactionniste:

- Une vision de la société comme production collective. Ce qui signifie, non pas l'étude de faits constitués mais au contraire l'étude des processus et des actions collectives comme le produit du commerce des hommes, des rencontres entre groupes, de leur travail, de leurs négociations, des conflits et leurs issues, des processus de connaissances.
- Les ressources de l'activité humaine s'élaborent essentiellement dans des relations intersubjectives qui évoluent dans le temps. Il faut donc étudier les processus de coordination des activités, les interactions resituées dans le contexte précis de leur déroulement.
- L'existence d'une relation dialectique entre réflexion et action, sous-tendue par une vision des êtres humains comme réflexifs, créatifs et actifs.

Pour cet auteur il s'agit de mettre en évidence les interactions à l'intérieur des groupes professionnels et de déterminer ainsi un système de relation directe avec un ensemble limité de personnes dans une situation déterminée. Un ordre social apparait à travers les interactions. La division du travail ne se fait pas uniquement à travers l'organigramme et les règles formelles mais par une coopération, un accord momentané, issus d'une dynamique de négociation. Anselm STRAUSS, dans son étude sur le travail, a isolé et analysé de nombreux types de travail dont le travail de négociation et le travail d'articulation (des tâches à effectuer). La notion de négociation ne s'entend pas ici forcément comme un espace de dialogue mais surtout comme la confrontation de territoires d'actions défendus par des professionnels qui posent des actes⁶².

Une des questions qui guide notre démarche de recherche s'inspire de cette approche :

Comment les professionnels coopèrent-ils, comment s'impliquent-ils dans la mise en œuvre de dispositifs innovants?

- ,

⁶¹ STRAUSS A, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Éditions L'Harmattan, 1992.

⁶² Cours de sociologie de Corinne SAINT-MARTIN du 20 avril 2011

.3. ELABORATION DE LA PROBLEMATIQUE

La question de l'innovation ne s'applique pas qu'à un champ particulier (économique, scientifique, technologique) elle a pénétré depuis peu le secteur de la protection de l'enfance. Elle est de plus en plus sollicitée pour répondre aux problématiques des individus.

Dans cette phase sociétale, l'innovation vient s'immiscer dans le champ social sur un fond politique et économique où la maîtrise des dépenses sociales constitue un enjeu essentiel. La réduction des ressources par rapport aux besoins croissants exige de trouver des réponses différentes. Faire aussi bien et autrement en consommant moins de ressources, tel est le défi posé au secteur de l'action sociale et médico-sociale.

Les MECS s'inscrivent dans ce contexte de forte mouvance ; nous constatons que des mutations sont en cours dans ces structures pour s'adapter à l'évolution des situations de ces jeunes aux trajectoires biographiques bouleversées. Les établissements se transforment en matière de cadre de vie (taille des unités de vie, ouverture sur l'environnement), les offres de services se diversifient, les pratiques et postures professionnelles évoluent.

Au regard de l'évolution des situations des jeunes reçus par les MECS et face à l'absence en interne de possibilités de soins, les pratiques développées dans ces structures sont remises en cause . En effet, les difficultés rencontrées par les publics prises en compte par les professionnels obligent ceux-ci à inventer au quotidien, à développer des capacités à « bricoler » avec leur savoir par rapport à ce qu'ils doivent faire Ils créent des liens entre les différents acteurs pour combiner un ensemble de moyens afin d'aboutir à des propositions de réponses différentes de celles habituellement admises. Si la modalité classique de l'internat reste le cœur même du métier, elle n'est plus complètement en adéquation avec les objectifs de ces structures. Un seul modèle ne suffit plus, des solutions originales sont recherchées par les différents acteurs pour répondre au mieux aux besoins repérés.

Ce changement de pratiques est conforté par la loi 2007 rénovant ce secteur, il vient légitimer cette dynamique. Il permet l'émergence de nouvelles possibilités, vient renforcer ces évolutions en venant légaliser ces nouvelles pratiques. Il fait appel à la créativité dans les accompagnements, à la mise en œuvre de dispositifs innovants tels ceux du placement à domicile.

Nous revenons ici à notre question de départ :

Comment aujourd'hui dans le champ de la protection de l'enfance, les Maisons d'Enfants à Caractère social sont-elles amenées à s'adapter pour accompagner les enfants qui leur sont confiés ?

La synthèse des entretiens exploratoires nous a permis de dégager deux premières pistes; celle de la perception du public accueilli en MECS et celle de la rénovation des pratiques. En effet la population des jeunes en Mecs évolue, les acteurs sont amenés à revisiter leurs pratiques pour répondre aux problèmes des jeunes. Les interviews avec les professionnels témoignent de leur grande plasticité et de leur capacité à inventer des solutions. Sur le plan juridique la réforme de la protection de l'enfance encourage à la diversification des services. Des dispositifs émergent; ils se construisent à partir d'un processus, celui d'innovation.

Au regard de ces éléments découle notre hypothèse générale :

Dans la protection de l'enfance, les Maisons d'Enfants à Caractère Social développent des capacités de « bricolage inventif » pour s'adapter à l'évolution des jeunes accueillis.

La création de nouvelles formes de réponses ne se réduit pas à la loi seule ; elle se fonde sur un processus d'innovation.

Nous proposons de poursuivre ce travail en précisant notre méthodologie et les choix opérés quant aux traitements des matériaux recueillis.

.4. LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

.4.1. La phase exploratoire

Dans un premier temps nous avons fait un travail de recherche documentaire nécessaire pour identifier le contexte historique, social et politique de notre recherche. Nous nous sommes intéressés aux concepts de pratiques, de coopération, d'invention. Les politiques sur la protection de l'enfance et la sociologie de l'innovation ont été également explorées.

C'est au regard de ces premiers éléments et en prenant appui sur mon expérience

professionnelle de terrain en MECS, que j'ai choisi d'interroger mes collègues sur le sens de leurs pratiques dans leur institution. Pour cela nous avons commencé par effectuer trois entretiens exploratoires (deux en MECS, un à l'ASE). Ceux-ci nous ont permis d'entrer en contact avec les différents acteurs, de repérer les dispositifs existants et de compléter nos premières lectures. Ils ont eu pour objectif de recueillir à partir de leur expérience leur vision sur les jeunes accueillis en MECS et sur les capacités des institutions à ajuster leurs pratiques et à proposer des solutions inventives.

Cette phase exploratoire a fait « émerger au maximum les univers mentaux et symboliques à partir desquels les pratiques se structurent⁶³. »

.4.2. Le choix du terrain et des acteurs

.4.2.1. *Le terrain*

Nous nous sommes rendus dans dix MECS accueillant des enfants au titre de la protection de l'enfance. Dans cinq de ces établissements, des services de placement à domicile relativement similaires à l'expérience déjà ancienne du SAPMN (Gard) se sont créés. Ils se nomment :

Groupe Accueil Accompagnement Modulé (**GAAM**) dans les Pyrénées Atlantiques, Service Accompagnement aux Familles (**SAF**) dans l'Aude, Service Intensif en Milieu Naturel (**SIMN**) dans le Tarn et Garonne, Placement Hébergement à Domicile (**PHD**) dans les Hautes-Pyrénées, Service d'Accompagnent à la Parentalité (**SAP**) dans le Gers. (cf p 66).

Ces structures et les acteurs qui ont accepté de participer à cette recherche sont situés dans six départements différents, ils sont tous voisins du département de la Haute-Garonne.

Ce qui nous a attiré dans ce choix de dispositifs de placement à domicile est le fait de pouvoir aménager la séparation enfant-parents. Nous reviendrons ultérieurement plus en détails sur la création de ces cinq dispositifs.

.4.2.2. La construction de l'échantillon

Il est essentiel de définir les personnes directement concernées par cette étude. « Définir la population, c'est sélectionner les catégories de personnes que l'on veut interroger et à quel titre : déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des

 $^{^{63}}$ BLANCHET A. et GOTMAN A ; Op, Cit p 44

réponses aux questions⁶⁴».

Nous avons retenu les personnes intervenantes dans les services classiques de l'internat et dans les services rattachés à ce dispositif, c'est-à-dire ceux du placement à domicile. Elles ont des statuts d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs et de directeurs, elles ont une ancienneté variable. Nous avons fait le choix de diriger nos entretiens vers des acteurs différents ; ceux qui partagent la vie quotidienne des jeunes, c'est-à-dire les éducateurs et moniteurs, et ceux qui sont institués par l'association, c'est-à-dire les directeurs. Nous avons effectué 16 entretiens semi-directifs auprès de ces deux groupes, nous les avons retranscrits dans leur intégralité. Puis nous avons procédé ensuite à une réécriture et un résumé des entretiens.

- ↓ 12 auprès de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, éducateur technique moniteurs-éducateurs,)
- 4 auprès de directeurs

Nous avons noté leur intérêt à participer à une démarche universitaire, nous avons constaté que cet espace-là produisait une certaine ouverture et liberté d'expression.

Tableau récapitulatif des structures et des acteurs

MECS	Placement hébergement à domicile	Départements		Acteurs interviewé	s	
Mecs Orange		31	2	éducateurs spécialisés	1	directeur
Mecs Bleue		31	1	moniteur - éducateur		
Mecs Verte		31	1	éducatrice spécialisée		
Mecs Rose		31	1	éducatrice spécialisée		
Mecs Grise	SAP	32	1	éducatrice spécialisée		
Mecs Blanche	PHD	65	1	éducatrice spécialisée	1	directeur
Mecs Mauve		9	1	éducateur technique	1	directeur
Mecs Rouge	SIMN	47	1	éducatrice spécialisée	1	directeur
Mecs Anis	SAF	11	1	éducatrice spécialisée		
Mecs Jaune	GAAM	64	1	éducatrice spécialisée		

⁶⁴ BLANCHET A. et GOTMAN A. Op, Cit, p44.

.4.3. L'enquête de terrain

Nous avons fait le choix d'une méthode qualitative, pour comprendre les situations vécues par les différents acteurs des établissements de la protection de l'enfance. Que pouvaient-ils nous dire des problématiques actuelles des jeunes, de l'évolution de leurs pratiques, de l'innovation dans leur champ d'intervention?

.4.3.1. L'entretien comme outil sociologique

Le choix de l'entretien semi-directif, de nature à favoriser cette méthode, a permis aux personnes interrogées d'exprimer des faits objectifs et des sentiments. « Autant que possible le chercheur "laissera venir" l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient »⁶⁵.

Cette technique visant à la compréhension des faits humains, a permis aux interviewés de s'impliquer et de témoigner de ce qui les affectait en fonction de leur vécu. L'information qu'ils apportaient était singulière. Nous étions en quête du sens donné par les acteurs à leurs actions. Nous avons utilisé la technique de l'enregistrement et la prise de notes, cela avec l'accord préalable des personnes. Ces dernières étaient informées sur les buts de notre recherche, et sur la protection des informations recueillies en garantissant leur anonymat.

Au préalable de nos entretiens, nous avons contacté les acteurs soit en passant par la voie hiérarchique de leurs institutions, soit par le réseau professionnel.

Ces entretiens, sous formes de questions ouvertes, ont été menés à l'aide de deux grilles. La première à destination des travailleurs sociaux, la seconde des directeurs. Les deux sont construites autour de quatre mêmes axes :

- La vision des professionnels sur les jeunes accueillis
- Leurs pratiques au quotidien, leurs ressources, leur inventivité
- Les liens de coopération, les difficultés ou conflits éventuels.
- La place de l'innovation en MECS.

Toutes les questions n'étaient pas posées dans l'ordre et dans la formulation prévue pour l'ensemble des acteurs.

« Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois

⁶⁵ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales, Éditions* Dunod 2^{ème} édition, Paris, 1995.

que l'interviewé s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible ⁶⁶».

Le principal avantage de ce type d'entretien est dans la souplesse et la faible directivité du dispositif qui permet de récolter les témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de références : leur langage et leurs catégories mentales.⁶⁷

Nous avons complété ces entretiens par des remarques et observations consignées dans un journal de bord.

.4.3.2. L'analyse de contenu thématique

Le discours produit par les personnes interviewées ne constitue pas en soi une réponse à l'hypothèse. Pour confronter l'hypothèse aux faits, il est nécessaire de passer par une opération intermédiaire. L'analyse de contenu permet d'étudier et de comparer le sens des discours pour mettre à jour les systèmes de représentations véhiculés par ces discours. Cette méthode permet d'introduire de l'objectivité dans l'interprétation des données, « elle contribue à éviter le recours à l'intuition et à éliminer la subjectivité de l'opérateur⁶⁸».

Pour ce travail nous avons choisi l'analyse thématique transversale qui « défait en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème. Elle ignore ainsi la cohérence singulière des entretiens et cherche une cohérence thématique inter-entretiens⁶⁹».

Nous avons construit trois thèmes, puis nous avons ré-ouvert chaque entretien, de manière à déconstruire thématiquement et distribuer dans chacun d'entre eux ce que nous disaient les différents acteurs.

- Les jeunes accueillis en MECS
- Des pratiques professionnelles rénovées
- La création de dispositifs innovants

Le découpage du troisième thème « création de dispositifs innovants » nous a amené à dégager deux nouveaux sous-thèmes.

⁶⁶ R.QUIVY et L-V CAMPENHOUDT, Op. Cit., page 20

⁶⁷ Idem

⁶⁸ Cours de méthodologie, Corinne SAINT-MARTIN.

⁶⁹ A. BLANCHET, A GOTMAN, Op, Cit p 44.

- L'origine des dispositifs
- La mise en œuvre et les enjeux

A ce stade de notre travail, pour approfondir notre analyse, nous avons choisi de sélectionner les dispositifs différenciés et rattachés aux Maisons d'Enfants. Pour cela nous nous sommes inspirés du modèle d'analyse de N ALTER, nous avons retenu les trois processus de N ALTER : l'incitation, l'appropriation et l'institutionnalisation. En faisant ce choix nous avons voulu montrer le caractère dynamique de l'innovation.

Dans un premier temps nous traiterons l'ensemble des données générales recueillies dans les dix MECS pour identifier les problématiques des jeunes et pour étudier les pratiques éducatives des professionnels. Dans un second temps nous tenterons de rendre lisible le processus d'innovation dans les services rattachés à ces structures. Pour cela nous avons pris l'option de poursuivre ce travail en nous limitant à cinq dispositifs, ce qui les relie est qu'ils ne séparent pas l'enfant de son milieu familial. Leur pratique commune est celle du placement à domicile. Ils changent de nom selon l'imagination des porteurs du projet mais aussi selon les projections de chacun. Nous rappelons juste ici leur dénomination avant de pouvoir les analyser dans une dernière partie.

- Un Service Accompagnement aux Familles (SAF), rattaché à la MECS Anis.
- Un Service d'Accompagnement à la Parentalité (SAP), rattaché à la MECS Grise.
- Un Service Intensif Milieu (SIMN), rattaché à la MECS Rouge.
- Un service de Placement Hébergement à Domicile (PHD), rattaché à la MECS Blanche.
- Un service Groupe Accueil Accompagnement Modulable (GAAM), rattaché à la MECS Jaune.

C'est à partir de l'ensemble de ces matériaux que nous avons été amenés à reconstruire du sens et à effectuer une interprétation des contenus des entretiens.

TROISIEME PARTIE: ANALYSE DU CORPUS

Les résultats de la recherche

Lorsque l'on tente de définir les caractéristiques générales de la population accueillie aujourd'hui dans les dix MECS visitées, on relève un certain nombre d'éléments identiques dans les discours des professionnels.

.1. PERCEPTION DES JEUNES ACCUEILLIS PAR LES MECS

.1.1. L'orientation en question

Concernant les types de mesure : sur les dix MECS sélectionnées, 80% des jeunes sont orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général. Il s'agit de mesures administratives (subordonnées à l'acceptation des familles) ou de mesures d'assistance éducative. : Les 20% restants sont accueillis dans le cadre d'un placement direct : le Juge des enfants confie directement à la MECS.

Concernant la provenance des enfants : 70% des jeunes viennent de leur milieu familial; 10% étaient en famille d'accueil avant leur entrée. Les 20% restant vient également d'autres établissements, à la suite d'une réorientation ou bien d'une mesure d'exclusion.

Les acteurs notent des inadéquations dans les réponses qu'ils apportent aux jeunes provenant d'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique. Ils se positionnent dans une fonction éducative et se sentent démunis pour répondre à la problématique thérapeutique des jeunes. Ils soulignent le manque de places disponibles dans les établissements thérapeutiques et précisent que la MECS vient se substituer à ce type de structures spécialisées. Le processus d'admission en établissement de soin est évoqué comme un parcours jalonné de longues étapes. Dans l'attente de possibles réponses la MECS fait office de « succursale » ou « hall de gare », termes employés par les professionnels.

Un moniteur-éducateur de la MECS Bleue affirme : « On va devenir des succursales d'Institut Médico-Educatif et d'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique, c'est un long processus pour entrer dans ces institutions, il y a une longue période de bilan avant de pouvoir être admis, il faut attendre des mois l'avis de la Maison Départementale des

Personnes Handicapées et dans cette attente de décision de placement spécialisé la MECS vient faire hall de gare».

Un éducateur de la MECS Orange déclare : « La MECS d'ici reçoit des jeunes beaucoup plus fracassés qu'avant je le dis comme ça parce que sur l'internat on a des enfants qui correspondent plus à des Instituts Thérapeutique Educatif Pédagogique, des hôpitaux de jour ou à des Centres Educatifs Renforcés qu'à des jeunes qui relèvent du social.»

Les professionnels utilisent le terme de « patates chaudes » pour qualifier les jeunes qui sont exclus d'établissement et réorientés vers d'autres structures. Ballotés entre la psychiatrie, la justice et l'éducatif, ils ne trouvent pas d'interlocuteurs véritables et sont renvoyés d'un secteur à l'autre, chacun cherchant à se renvoyer la dite « patate ».

Un moniteur-éducateur de la MECS Bleue nous dit: « Je pense qu'il faut bien orienter les jeunes, souvent où nous envoie les patates chaudes, les incasables, ici ils ne sont pas suffisamment entourés, soignés. On en accueille un qui « pète les plombs » tous les trois quatre matins, il est hospitalisé en psychiatrie, il fait trois jours d'hôpital, il revient deux, il agresse un éducateur, il repart à l'hôpital et comme n'y a pas de solutions il revient chez nous».

Cette Maison d'enfants reconnaît avant tout les jeunes comme des acteurs potentiels et se positionne pour, en premier lieu, les accueillir. Elle accepte une part d'imprévu, d'incertitude qui habite le jeune et les différents acteurs. Les professionnels admettent la part énigmatique de la relation humaine. Fernand. DELIGNY nous parle des MECS comme « des petites usines à imprévus ⁷⁰». Cette image nous renseigne sur les incertitudes des professionnels à détecter certaines problématiques dès la première rencontre avec le jeune.

Un directeur de la MECS Blanche : « De plus en plus l'entrée en MECS fait suite à un placement en ITEP, et un placement en ITEP qui tourne mal se poursuit souvent chez nous. La MECS récupère ces enfants, on voit après ce qui est possible ou pas ».

On voit que même s'il n'y a pas de soins thérapeutiques en MECS, il existe une possibilité de « prendre soin » de l'enfant confié en commençant à lui donner une place Il est reconnu d'abord comme un sujet en souffrance. Cet extrait témoigne d'une volonté de répondre aux besoins primaires du jeune quelle que soit sa problématique. On peut faire un

⁷⁰ F. DELIGNY, « Les vagabonds efficaces » Paris, Dunod, 1998.

lien ici avec le modèle de la pyramide de MASLOW⁷¹ où l'on recherche d'abord à satisfaire les besoins physiologiques fondamentaux avant de penser aux autres niveaux (besoin d'estime, d'accomplissement personnel). On constate une adaptation face à l'évolution de la population.

.1.2. Un mal-être lié à une mutation sociale

Les interviewés soulignent que les jeunes qui nous mobilisent aujourd'hui sont issus de notre société aux valeurs brouillées. Si ce public bouscule le monde des adultes, il faut sûrement interroger notre société.

Ils décrivent des jeunes qui présentent un rapport défaillant à la loi et aux contraintes. Le sentiment de frustration qui résulte de l'affrontement aux interdits donne lieu parfois à des manifestations spectaculaires et difficilement compatibles avec des relations sociales normalisées. Ils évoquent le sentiment d'omnipotence de ces jeunes qui sont envahis par le registre du pulsionnel.

Un éducateur technique de la MECS Mauve relate des transgressions qui se présentent sous des formes multiples : « Ils arrachent un truc, tapent sur du matériel, ça va être du conflit, des vols de portables sont de plus en plus fréquents, des insultes, des scarifications, défoncent des portes, ils vivent presque au jour le jour…leurs réactions sont souvent impulsives, elles reflètent souvent leur mal-être…».

Ce travailleur social relève des souffrances psychologiques et des manifestations comportementales récurrentes chez ces jeunes, et même si ces passages à l'acte ne sont pas nouveaux, ils continuent à surprendre les professionnels par leur intensité. Ils expriment leurs difficultés en termes de discours éducatifs, ils interpellent les jeunes sur les registres de l'autonomie et de la responsabilisation à l'égard de leurs actes et tentent de donner du sens à leur comportement. L'exemple du vol de portable ne peut pas se comprendre, si on perd de vue la mise au ban de la société qu'implique l'impossibilité, pour un jeune de communiquer avec ses pairs, dans l'immédiateté. En effet, dans notre société post-moderne où tout s'accélère, la notion de temps évolue et se réduit à l'immédiateté. Ainsi on peut observer le culte de l'instant dans l'engouement pour les réseaux sociaux dont les jeunes sont

⁷¹ Elaborée à partir des observations réalisées par Abraham Maslow, la pyramide est constituée à partir de cinq niveaux : l'étage inférieur représente les besoins physiologiques fondamentaux, suivis des besoins de sécurité, puis d'amour, puis d'estime, le dernier étage représente les besoins d'accomplissement personnel.

particulièrement avides. Ils obtiennent des réponses instantanées, leur rapport à la temporalité est immédiat et la tolérance à la frustration en est très amoindrie.

Une éducatrice de la MECS Rose témoigne : « On observe que ces jeunes sont de plus en plus psychiatrisées, ils ont été en contact avec ce milieu d'hospitalisation. Il y a quelques années on pouvait en avoir un de temps en temps aujourd'hui il y a un phénomène qui grandit».

Les interviewés présentent des jeunes abîmés par leur histoire de vie et perturbés sur le plan de la santé mentale. Certains de ces jeunes sortent d'hospitalisation en psychiatrie et sont orientés directement en Maison d'enfants. Les professionnels reconnaissent la fréquence des pathologies, notamment mentales, qui viennent s'installer dans des situations sociales souvent déjà très dégradées.

Une éducatrice de la MECS Verte relève les difficultés d'ordre psychologique des jeunes, voire psychopathologique. « J'étais en congé parental en 2006 quand je suis revenue en 2009, sur treize jeunes filles il y en avait six qui étaient sous traitement, on se serait cru en hôpital de jour, elles étaient en pyjama, elles arpentaient les couloirs. Les filles arrivent avec une sorte de camisole chimique. En ce moment il y a trois jeunes qui ont fait des séjours en clinique psychiatrique, une autre aussi prend un traitement »

Sur le plan de la santé mentale Philippe JEAMMET⁷² nous dit que les troubles psychiatriques sévères sont stables chez les jeunes d'aujourd'hui, la préoccupation concerne davantage les troubles de la personnalité et des conduites.

Un directeur de la MECS Orange : « Peu d'enfants cas sociaux arrivent en MECS maintenant, les enfants qui viennent ont des troubles associés avec des chemins de vie très chaotiques ... la société fabrique des jeunes dont on ne sait plus trop quoi faire ».

Dans les Maisons d'enfants visitées les problématiques ne sont plus repérées comme strictement éducatives par les professionnels, elles deviennent de plus en plus thérapeutiques du fait des troubles relationnels que présentent les jeunes.

Une éducatrice de la MECS Grise: « C'est la société qui a plus changé que les enfants, les enfants sont tels que la société va les faire ; des choses se délitent et les enfants se permettent,

⁷² Philippe JEAMMET, « Pour nos ados soyons adultes, Paris, Odile Jacob, 2008.

ils ont des parcours de vie où les références parentales sont défaillantes, ils dérapent plus facilement...».

Le changement sociétal a comme conséquence de brouiller les statuts dans les places familiales et de situer adultes et enfants dans une sorte de parité. On assiste alors à une négation des références transcendantales, celles qui permettent de faire autorité. Les parents des enfants accueillis se montrent embarrassés par une sorte de sacralisation de l'enfant et de parité idéalisée. Ils se trouvent pris dans un renversement des positions et ne s'autorisent plus à parler pour demander à l'enfant d'écouter, de se conformer, d'obéir. L'histoire de ces jeunes se déroule dans un contexte social post-moderne qui débute avec les premières fissures de la société patriarcale ; ils commencent à refuser de perpétuer les schémas sociaux et familiaux traditionnels. On peut faire un lien ici avec les caractéristiques de cette période de postmodernité où l'on a assisté, à partir des années 90, à une crise du lien social que la sociologie s'est efforcée de dévoiler à travers des expressions comme exclusion, désaffiliation.⁷³ La précarisation de l'emploi, la crise de l'école, la déstabilisation de la cellule familiale sont venues provoquer une plus grande fragilité de la sociabilité familiale.

Une éducatrice de la MECS Rouge « Ce ne sont pas forcément les enfants qui ont changé, mais les parents sont dans des situations très précaires, et ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants en continu, ils cumulent leurs propres difficultés et n'arrivent plus à poser un cadre éducatif à leurs enfants qui attendent des réponses immédiates, ils ont peur de leur dire non ».

En résumé:

Ces résultats montrent une perception double des enfants accueillis par les MECS ; elle se caractérise par l'imbrication de l'aspect social et thérapeutique. Il nous semble important ici de préciser que ces témoignages professionnels sont corrélés à une étude nationale réalisée par l'ANMECS⁷⁴. Face à ces constats partagés, les MECS sont amenées à remanier leurs pratiques.

⁷³ CASTEL R « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in Jacques DONZELOT (dir) Face à l'exclusion, le modèle français. Paris, Editions Esprit.1991.

⁷⁴ Actes de la conférence de l'Association Nationale des MECS 21 et 22 mars 2013 « Les MECS à l'heure de la diversification des services ».

.2. DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES REMANIEES

Lorsque l'on tente d'appréhender de manière objectivée la réalité des pratiques professionnelles, plusieurs éléments traversent les différents témoignages.

.2.1. Une reconfiguration du paysage institutionnel

Si l'internat spécialisé reste le mode d'accueil classique dans l'institution, on constate une remise en question du caractère nécessairement collectif de cette forme d'accueil. L'image des établissements sociaux aux effectifs pléthoriques fonctionnant de manière quasi-autarcique apparaît bien révolue. On note une volonté des acteurs à transformer ces lieux en matière de cadre de vie, à réduire la taille des groupes d'accueil en proposant des unités plus adaptées, plus chaleureuses (petite villa, petit immeuble), des structures résidentielles à taille humaine.

Le directeur de la MECS Blanche nous explique ces changements :

« Les collectifs sont de plus en plus mis à mal ; les jeunes arrivent avec des besoins de soins alors que l'on ne peut pas leur en proposer, du coup on ne peut pas leur proposer un hébergement de type individuel. Suite à ces difficultés on a choisi l'option de créer une plateforme de services ».

La notion « plate-forme de service » fait référence à l'idée « d'empowerment⁷⁵». L'expression « Développement du Pouvoir d'Agir » est initialement la traduction proposée pour désigner la réalité que l'on décrit en anglais par ce terme. Cette réalité se réfère à la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles. Autrement dit, il s'agit de l'exercice de l'aptitude individuelle à définir son projet de vie et donc de définir soi-même ce qui convient à ses besoins dans le cadre d'une offre de service diversifiée. Cette MECS développe des réponses associées à celles de l'internat.

Il déclare : « Il y a de l'hébergement collectif réduit à huit places avec huit intervenants adultes donc une personne pour un jeune, c'est un accompagnement personnalisé. Ensuite il y a un hébergement intermédiaire pour des jeunes qui ont du mal sur

⁷⁵ Yan LE BOSSE au forum sur les innovations sociales à l'initiative de l'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANASS) 2008 à Montpellier

des hébergements collectifs, de six places, c'est un immeuble, ils ont chacun leur studio individuel avec une prise en charge continue en journée et la nuit, on est dans l'apprentissage de la vie avec le voisinage ».

Les modalités de prises en charge éducatives sont moins « totales », les établissements s'efforcent d'assouplir leurs modes d'accueil et de proposer des prestations nommées par un professionnel « sur-mesure ». Ainsi se créent des dispositifs évolutifs qui répondent mieux au besoin d'autonomie et d'insertion des jeunes majeurs.

Une éducatrice de la MECS Jaune : « Il y a aussi un service de préparation et d'accompagnement à la majorité, avec trois appartements qui sont dans l'enceinte de la MECS : il y a un grand parc et les appartements permettent une préparation à la majorité pour des jeunes qui ne sont pas suffisamment autonomes et suffisamment sécures pour avoir un appartement à l'extérieur et ensuite on a sept appartements en ville ».

.2.2. Une avancée dans la culture professionnelle

Michel CHAUVIERE⁷⁶ part d'une définition classique du mot « culture », ce terme englobe des connaissances, des croyances, des coutumes et généralement toutes les capacités et habitudes acquises en tant que membre d'une société (famille, groupe, communauté). Pour se rapprocher du fait professionnel, le concept de « monde social » reste à définir. Anselm STRAUSS considère qu'un « monde social » est une arène culturelle au sein de laquelle la communication est efficace. Il complète son approche en invoquant la nécessité d'un potentiel de créativité visant à constamment inventer des solutions.

Dans ce secteur les relations tiennent pour l'essentiel à de la ressource humaine, c'està-dire à des postures, des comportements de l'ordre de la communication. Les représentations culturelles, intellectuelles s'avèrent fortes car elles touchent à de l'intime et du relationnel. Des espaces de réflexivité collectifs permettent aux professionnels d'engager une réflexion sur les pratiques, ainsi l'outil d'analyses de pratiques a le mérite d'encourager à la créativité ou plutôt de permettre à des professionnels de lever quelques verrous, de laisser jaillir un peu de spontanéité, de s'accorder plus de souplesse et d'invention dans l'exercice de nos

 $^{^{76}}$ CHAUVIERE M. « Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs ? » Revue. ORG pluridisciplinaire n 7. 2009.

pratiques. « L'analyse des pratiques est un espace de réflexion qui permet la remobilisation des potentiels du professionnel et la réactivation de sa créativité ⁷⁷».

Une éducatrice de la MECS Verte souligne l'importance de cet espace de réflexivité, il a permis d'inventer une réponse :

« On a créé des ateliers, alors que ce n'est pas le but, on a fait comme l'hôpital de jour, de cela est né un atelier art plastique pour permettre au jeune de s'exprimer par la peinture, la pyrogravure, le collage. On a construit cette solution dans une réunion sur les pratiques, suite au manque d'un endroit médiateur une collègue a mis en exergue ses compétences et s'est approprié cet atelier et ça convient à tout le monde ».

On relève ici une insatisfaction de l'existant, un vide laissé par l'institution : il n'y a pas de lieu repéré dans la MECS pour exercer des médiations éducatives. Une éducatrice crée un espace qui ouvre sur de nouvelles pratiques, elle s'appuie sur des pratiques déjà existantes ailleurs en milieu thérapeutique. Cet espace d'atelier invite les jeunes en situation difficile dans leur vie personnelle à emprunter des chemins de traverse. Ils sont accueillis pour ce qu'ils sont, avec leurs différences de ressenti, d'expressions, d'émotions, dans l'instant partagé. L'activité proposée par l'éducatrice est une médiation comme espace d'expression où l'essentiel n'est pas la réalisation d'une activité artistique mais bien l'expression affective et émotionnelle du jeune. Ainsi cette technique d'intervention permet de pratiquer davantage le conseil et la négociation, de dépasser les techniques d'entretien classique.

Sur le plan sémantique, l'usage du mot placement s'efface chez les professionnels, ils préfèrent utiliser le terme accompagnement personnalisé. Il s'agit tout d'abord d'envisager la singularité de chaque jeune, ce dernier n'est pas « un parmi d'autres » dans un type de population pour reprendre l'expression de Saul KARSZ⁷⁸ mais bien un cas unique et particulier. Cette évolution de la notion de placement a contribué à transformé la manière d'accueillir les jeunes et a infléchit les pratiques professionnelles.

Un éducateur de la MECS Rose:

«On prend le temps d'expliquer au jeune ce que l'on va faire ensemble, on a le souci de l'accueillir, cette première étape est importante pour la suite de l'accompagnement personnalisé ».

17

⁷⁷ PETIT E, PERILHOU M, GIRARDET M, GANDIE N, revue Empan n°68 (2008)

⁷⁸ KARSZ S., Déconstruire le social, Paris, Séminaire 2002.

Pour susciter l'accrochage à la relation, les professionnels veillent à maintenir une certaine posture, non intrusive, inhérente à la fonction d'accueil.

Comme le souligne Jean-Pierre ROSENCZVEIG⁷⁹ le terme placement objective l'enfant, on place une chose à tel ou tel endroit, on accueille un enfant en difficulté Autrement dit on place un objet sur un meuble, mais on **accueille** un enfant. Le dictionnaire Petit Robert renvoie à des notions assez fondamentales quand il s'agit d'instaurer une relation à l'autre. Accueillir c'est « admettre », « donner l'hospitalité », « accompagner ».

Les discours des acteurs indiquent également un changement de conception de la place du bénéficiaire, ils soulignent le passage d'un statut de stigmatisé devant s'intégrer à un établissement à celui d'un usager au centre du dispositif. En effet le parcours social du jeune ne s'identifie plus à son séjour en établissement mais est constitué d'une série d'étapes et de changement, comme pour chacun d'entre nous. La logique assistancielle est remplacée par une logique d'accompagnement personnalisé. On assiste à une montée en puissance de ce type d'accompagnement fortement impulsé par la loi 2002.

Une éducatrice de la MECS Jaune : « On ne sait pas vraiment où l'on va avec cet enfant ou avec sa famille mais on sait ce que l'on est capable de faire, on s'adosse sur le projet de l'accompagnement personnalisé. Ce document permet de vérifier les objectifs définis avec le jeune, sa famille et nous, il sert de repères pour chacun ».

Ce témoignage nous renseigne sur les effets des orientations de travail prônées par la loi 2002 auprès des internats, nous constatons une réelle appropriation des outils par les praticiens. Ainsi cette éducatrice évoque la nécessité de se référer aux outils méthodologiques de l'établissement rendus obligatoires par la loi 2002, les professionnels sont repositionnés comme des acteurs garants du projet de chaque enfant. Le projet personnalisé répond au souci de bâtir un véritable plan de promotion personnelle à partir des attentes du bénéficiaire. Il découle d'un nouveau mode d'intervention auprès des jeunes, reposant sur une réponse « à la carte » en termes de prestations. Il s'articule autour de leur projet de vie, il est formalisé officiellement par un document entre le jeune, sa famille et l'institution. S'expriment d'abord les parents, puis l'enfant et enfin l'équipe. Il s'agit de formuler un avis personnel, des souhaits, des demandes, de faire des propositions. Le croisement des discours, leur synthèse, validée par les trois parties fait l'objet d'une rubrique qui recense les décisions et les

⁷⁹ ROSENCZVEIG J-P., « Le placement, enjeux idéologiques, sociaux, politiques ». Editions PUF, Paris, 1999.

engagements pris lors de la réunion. Chaque participant valide et signe le document manuscrit, une copie est remise à l'enfant et sa famille. La place du jeune et de ses parents est réellement prise en compte. Ce type de relations induit un changement de posture, il conditionne en quelque sorte les regards différemment.

On note la nouveauté de la pratique écrite sur les étapes qui jalonnent le projet du jeune dans l'établissement. Nous avons constaté que chaque structure qui reçoit un jeune établit ce type d'écrit, il existe une traçabilité des pratiques dans chaque MECS

Cinq années plus tard, la loi 2007 vient confirmer cette vision où l'usager reconnu dans ses droits est acteur de sa propre évolution.

Une éducatrice de la MECS Rose « Il y a une transformation de nos pratiques liée au fait que l'on regarde les familles autrement et ces enfants autrement. C'est une transformation de notre regard et de la façon dont on perçoit les difficultés...».

.2.3. Une mobilisation des ressources internes

Ces internats modernes voient un élargissement des fonctions, des intervenants viennent compléter les équipes éducatives. Il s'agit des surveillants de nuits, des maîtresses de maisons qui accompagnent l'enfant dans tous les moments de son séjour. L'éducateur assure la coordination des connaissances émiettées des différents intervenants

Une éducatrice de la MECS Verte « En fait chacun intervient dans un petit morceau de la vie de l'enfant et si il n'y a pas une personne qui rassemble tout ça, l'enfant ne peut plus avancer. Tout ce travail de lien est très important surtout pour des enfants qui souffrent d'une pathologie du lien ».

Ce travail s'effectue en interne, il est formalisé par des réunions organisées par les équipes de direction. Ces temps permettent souvent de répartir les rôles de chacun. Pour beaucoup des acteurs interviewés ces réunions sont nécessaires, mais ils notent également que ce sont les liens qu'ils entretiennent qui facilitent le partenariat. Cela se fait de façon informelle, des lieux interstitiels permettent le maillage de ces liens.

Une éducatrice de la MECS Rose: « On avait programmé une réunion de projet personnalisé avant mes congés, dès mon retour je fais le tour des collègues pour m'assurer

de la préparation de ce projet. Je croise ma collègue au coin thé qui m'informe du report de la date, j'ai dû prévenir l'école, le taxi, l'hôpital de jour....tout recomposer rapidement ».

Ces temps informels permettent de partager de l'information, ces échanges engagent non pas simplement des relations fonctionnelles, mais un véritable lien social.

Une éducatrice de la MECS Blanche : « C'est le moment où l'on est plus payé pour travailler, par exemple quand le veilleur de nuit est là on n'est encore pas partis, on s'apprête à partir, on fait une liaison, il s'agit là du temps entre deux où l'on parle parfois de nous, de nos enfants, la famille va bien ?c'est un peu ça. Le temps de la détente, il y a aussi les pauses cigarettes où l'on parle travail, des jeunes qui nous bousculent sur le plan des affects ».

ALTER évoque ce temps des émotions comme un moment particulier où les acteurs échangent beaucoup de choses, où quelque chose se met en commun, et ce faisant ouvre la possibilité de faire circuler tout ce qui concerne la coopération. Les professionnels se donnent des informations hors procédures (y compris des rumeurs ou des légendes), du temps, de la réputation...En un mot, ils se soutiennent. L'auteur souligne que ce partage des émotions a une vraie valeur en entreprise, car il remplit des fonctions essentielles. Il créé du collectif, non pas un collectif abstrait, mais un collectif sensible où se niche le sens (la signification des choses ou des relations), le « je ne sais quoi » d'ordre affectif et symbolique qui relie chacun à une équipe, à une organisation, qui fait que l'on met du cœur à accomplir une tâche, on ne l'effectue pas simplement machinalement. Le gain est ici en humanité, en proximité.

.2.4. Une vision coopérative des acteurs

On peut souligner des évolutions récentes des pratiques qui se caractérisent aussi par une réelle prise en compte des aptitudes éducatives et formatives des parents. Le travail ambulatoire, le placement à domicile sont de nouvelles formes d'intervention où les professionnels construisent des modalités coopératives avec la famille. ALTER précise que la coopération ne se réduit pas à envoyer ou recevoir des informations, elle se joue dans d'autres formes d'échanges qui ne se laissent pas réduire à des procédures ou des méthodes. Les professionnels aident à retrouver, conserver, développer de la compétence parentale, ils utilisent les savoirs familiaux. La posture professionnelle consiste à reconnaître que la famille qui pose problème dans le domaine de l'éducation a aussi en réserve, même si elle l'ignore, des compétences.

Une éducatrice de la MECS Anis : « Je ne suis pas là pour leur donner des conseils, mais pour soutenir leur potentialité, il y a des choses que certains parents font très bien, parvenir à se dire les points sur lesquels ils sont en difficulté c'est parvenir à partager la fonction parentale ».

Travaillant pour partie au domicile des parents, les travailleurs sociaux prennent mieux en compte l'environnement social et les ressources auxquelles les familles peuvent avoir recours. De ce fait leur posture éducative évolue ; le parent est situé comme acteur à part entière et les professionnels ne sont plus « *les huissiers des carences familiales* ⁸⁰».

Une éducatrice de la MECS Verte : « On travaille dans une dimension de coparentalité, de co-éducation avec les familles, on a des entretiens familiaux très réguliers ».

Cette approche qui intègre la coopération avec les parents entraîne les professionnels à changer véritablement de culture ; l'expérience de la co-éducation avec les familles les oblige à quitter leur position d'expert pour devenir un révélateur de la compétence parentale quelle que soit la complexité de leur problématique. Elle permet de « mieux promouvoir l'expression, les compétences et la dignité des familles exposées à des difficultés éducatives multiples et favoriser leur implication dans les projets. 81 » Il s'agit d'oser, de solliciter davantage les responsabilités et les potentialités des familles.

Cette affirmation de la place prépondérante de la personne comme co-auteur et coresponsable de sa propre trajectoire n'est pas qu'une injonction paradoxale post-moderne⁸², elle invite les différents acteurs à travailler en abandonnant les logiques de cloisonnement institutionnel. Il s'agit de mettre en synergie l'ensemble des ressources disponibles, de mobiliser un réseau d'acteurs sociaux.

Une éducatrice de la MECS Bleue : « *La solution est dans les mains de tous, extérieur, intérieur, les familles, les lieux de rencontre, les écoles, les patrons...* ».

⁸⁰ MAGASINE DECRYPTAGE: protection de l'enfance, refonder ou corriger le dispositif. ASH 4 octobre 2013

⁸¹ JESU F, « co-éduquer pour un développement social durable » Paris p XIV, Edition DUNOD

⁸² CASTEL R, Op, Cit p 52.

Les professionnels sont conduits à s'ouvrir sur l'environnement pour y trouver des ressources et des appuis, la famille ne peut être considérée comme le lieu exclusif de l'éducation des enfants. Des liens de coopération se tissent avec les partenaires des structures implantées sur le territoire. Cette forme de travail « met l'accent sur le collectif et suppose toujours de collaborer avec d'autres, de partager un projet commun »⁸³ Ainsi une MECS propose des réponses qui amènent les familles dont les enfants sont placés, à côtoyer des familles qui ne sont pas concernées par la protection de l'enfance, ce type de réponse amène une ouverture en termes de mixité sociale. On note que la relation à l'environnement est une ressource pour la MECS tant pour la socialisation des jeunes accueillis que pour la lisibilité et la reconnaissance de leur rôle social.

Une éducatrice de la MECS Jaune témoigne sur le travail de coopération effectué avec le centre social de la ville:

« On accueille le centre social dans notre MECS: les jeunes de la ville participent à une activité théâtre dans la maison d'enfants, et pendant les vacances vu que l'on dispose de grands locaux adaptés on prête nôtre grande salle et une partie du parc, du coup ça crée un travail avec cette équipe-là, et ça permet que les enfants de la MECS fréquentent plus facilement ce centre social-là. Il y a un mixage de la population, il y a aussi des soirées du centre social organisées dans le parc de la MECS. Ça fait venir des familles qui sont dans la ville, qui fréquentent le centre social mais qui ne connaissent pas la MECS. Ça a amené les familles a travaillé, aussi sur leurs représentations d'une maison d'enfants ».

Ainsi ces extraits nous renseignent sur les capacités de la MECS à développer ses ressources et mutualiser ses moyens, ces actions sont énoncées comme un atout à la dynamique de coopération dans un environnement commun. Des formes de coopération s'instaurent entre les personnes, les groupes, les institutions qui entourent l'enfant.

Cette même professionnelle : « Avec le centre social il y a eu un voyage organisé dans le cadre d'un jumelage avec la ville de Belgique, certains enfants de la MECS et du centre social sont partis en Belgique et ensuite les Belges ont été accueillis par nos jeunes, on essaie de s'ouvrir à la ville, au territoire proche, aux quartiers ».

⁸³ DELCOURT Laurent, Coopération : *une ébauche de problématisation*, article n° 283, décembre 2006.

.2.5. Une activation des réseaux

Les acteurs mobilisent des ressources extérieures, ont recours aux partenaires, s'appuient sur un réseau d'acteurs. J.A BARNES⁸⁴ définit le réseau social comme un système spécifique de liens unissant des acteurs sociaux, il distingue le réseau primaire et le réseau secondaire.

Selon cet anthropologue le réseau primaire est constitué d'individus ayant des liens affectifs, des liens sociaux d'appartenance et liés entre eux par des solidarités de proximité (famille, amis, voisinage). Il comprend la totalité de ses liens sociaux, dans le cadre de sa vie quotidienne. Cet extrait d'entretien avec une éducatrice illustre ce type de réseau :

Une éducatrice de la MECS Blanche : « Je suis partie avec cette jeune quatre jours chez un ami à moi qui est berger. Sortir du cadre sans le déroger pouvait être une réponse pour l'équipe...On fait beaucoup avec ce que l'on est, j'ai travaillé pendant trois ans en Centre Educatif Fermé, le berger était un ancien collègue. Elle a réussi à se lever le matin pour s'occuper des moutons. Tous les jours je lui posais une question existentielle, elle devait répondre par écrit, c'était un deal entre nous. A son retour, on a plus eu de soucis de cadre ».

Face aux transformations des problématiques des jeunes, les professionnels modifient leurs pratiques et développent des compétences élargies. Ils « tricotent » des liens qui permettent de faire évoluer la situation d'une jeune, ils inventent leurs ressources individuelles, sollicitent leurs réseaux de connaissances personnelles et professionnelles pour ouvrir sur des solutions autres. On observe ici des prises d'initiatives et des capacités d'ajustement des pratiques aux besoins des jeunes - l'éducatrice initiatrice de cette intervention ne savait pas à priori si c'était bon pour la jeune mais elle était convaincue qu'il fallait essayer. Ainsi les acteurs enrichissent leurs pratiques et parviennent à maintenir du sens à leurs actions.

Cet épisode met en évidence les capacités des acteurs à « bricoler » avec leur savoir par rapport à ce qu'ils doivent faire. Les difficultés rencontrées par une jeune fille prise en charge par l'équipe éducative obligent les acteurs à faire preuve d'inventivité au quotidien. Ils tissent des liens sociaux d'apprivoisement et de confiance. Ils activent des compétences et des

⁸⁴ BARNES J-A cité BATIFOULIER F, TOUYA N. et alt, Promouvoir les pratiques professionnelles en action sociale et médico-sociale, Paris, Dunod, 2011.

ressources qui leur permettent d'être dans des stratégies pour agir. Cette conception vise à encourager la jeune à trouver sa place dans le groupe, dans l'institution, dans la société. Les ruses et les *« mille et une manière de braconner ⁸⁵»*, ou le bricolage au sein des institutions permettent aux acteurs d'atteindre une finalité éducative. Le bricolage se créé au niveau des interrelations des différents acteurs, le réseau en est un outil.

Le directeur de la MECS Blanche affirme : « Le bricolage est nécessaire, il permet de conserver une âme dans la relation éducative. On ne peut pas faire sans le bricolage, on est dans une société relativement structurée, avec des jeunes déstructurés on nous demande de leur donner des repères et de les restructurer ».

Cet extrait nous renseigne sur la notion de « bricolage », au sens noble du terme. Il se crée également au niveau de la relation avec le jeune. Il permet de prendre en compte le jeune tel qu'il est, là où il en est, en respectant le côté énigmatique de la relation humaine. Il permet dans un contexte très normé, de développer des zones de créativité pour donner sens à l'action éducative.

Le réseau secondaire, lui, se réfère à l'ensemble des institutions que le jeune fréquente. Les divers acteurs de différentes institutions coopèrent pour résoudre un problème en commun. Marie-Christine GUEDON⁸⁶ souligne que ce type de réseau est basé sur des liens entre les individus mais des liens uniquement fonctionnels. Il précise que ces réseaux sont de type formel.

Une éducatrice de la MECS Jaune « Le réseau est lié aux personnes que l'on peut connaître dans la prise en charge du jeune, l'hôpital pour adolescent, l'ITEP. Ici depuis pas mal de temps il a été instauré des formations inter-établissements, ce sont des travailleurs sociaux que l'on finit par connaître au fil des années, des relations s'instaurent et il peut arriver que sur des situations difficiles la MECS les sollicite pour leur demander leur avis.».

En externe, la MECS Grise passe des conventions partenariales avec des intervenants scolaires (collèges, lycées, centre de formation pour les apprentis). Ces accords permettent de pouvoir maintenir l'enfant dans un milieu scolaire ordinaire, tout en étant accompagné sur le

⁸⁵ De Certeau M., « L'invention du quotidien », Paris, Gallimard.1990.

⁸⁶ GUEDON M-C, « *Les réseaux sociaux* » In Brodeur C. et Rousseau R., L'intervention de réseau, une pratique nouvelle, Montréal, Edition France Amérique, 1984.

plan éducatif.

Le directeur de la MECS de la MECS Mauve nous dit : « C'est une convention avec l'éducation nationale, on a monté un dispositif avec le collège de la ville qui permet aux enfants d'être dans le dedans/dehors. Quand ils ont des compétences dans une matière ils ne suivent que certains cours, si ça ne fonctionne pas ils peuvent toujours être accueillis en classe interne.... On a monté aussi un réseau avec les artisans, les patrons pour le travail en entreprise afin de redonner une place au jeune en tant qu'acteur dans la société ».

L'institution s'ouvre aux partenaires, constitue avec eux des réseaux qui assurent la mise en commun des savoirs professionnels et permettent d'enrichir les échanges existants. La majoration des connaissances est enrichie par le point de vue d'intervenants extérieurs à l'institution.

Une éducatrice de la MECS Jaune : « Il nous est arrivé de solliciter une équipe de Placement Familial complètement externe à l'établissement sur une situation où l'on était un peu à bout de ressources, des échanges se sont mis en place autour de la situation d'un enfant, nous avons travaillé ensemble sur une orientation. On n'attendait pas une réponse mais plutôt des éclairages sur nos questionnements ».

.2.6. Des conduites stratégiques adaptées

.2.6.1. L'instauration de méthodes managériales

Sur le plan de l'organisation, on peut noter des méthodes centrées sur la participation des acteurs. Ce type de management participatif est envisagé comme un processus dynamique où les propositions des acteurs sont intégrées dans la construction des projets.

Le directeur de la MECS Rouge : « Ici je fais tout dans le participatif, je reste le décideur mais ça ne se fait pas sans la participation du personnel ».

«....une politique beaucoup plus participative. Alors, par quoi commence-t-elle ? Par les instances représentatives du personnel, par la tenue des réunions, le chef de service a des subdélégations. Je dis souvent que ce n'est pas moi qui détiens le pouvoir, il est partout sauf ici, ici c'est le siège des décisions mais ce n'est pas le siège du pouvoir. Le pouvoir c'est celui d'agir les choses, de les mettre en œuvre, moi je les facilite, je ne les mets pas en œuvre ».

On peut souligner dans cet extrait, que d'une part ; cette modalité de travail de type participatif, intègre les propositions des acteurs et d'autre part ; elle s'appuie sur le processus du « pouvoir d'agir ». C'est ce processus qui amène la décision et qui fait autorité. Ce qui naît de ce travail ancré sur une base démocratique mobilise chaque acteur à prendre sa place dans ce processus qui, lui, est une œuvre du collectif.

.2.6.2. *L'assouplissement du cadre*

Des ajustements entre acteurs se font sur un modèle particulier qu'ils ont construit et qui leur permet de résoudre les problèmes de la vie quotidienne, c'est précisément ce que CROZIER et FRIEDBERG nomment: le système d'action concret. Ces auteurs le définissent ainsi : « un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux » Autrement dit le système est constitué par les négociations, les relations entre acteurs, les jeux qui en découlent.

Les propos de cette éducatrice de la MECS Rouge nous éclairent sur ce modèle.

« Je pense à une jeune qui est à la MECS pour laquelle on travaille une réorientation, elle ne supporte plus la vie en maison d'enfants, elle relevait davantage d'un hôpital de jour ou d'une famille d'accueil thérapeutique. Cet enfant-là, les endroits où elle peut s'apaiser c'est chez une tante qui n'est même pas une tante officielle, on a essayé de travailler avec l'Aide Sociale à l'Enfance, ça s'est fait assez rapidement, on a pu lui permettre de passer une nuit par semaine chez sa tante en plus des petits temps qu'elle y passe le week-end on a pu modifier le cadre pour cet enfant- là puise passer une nuit de plus ».

Comment par exemple travailler autrement avec une jeune fille majeure isolée qui s'arrange pour ne jamais rentrer dormir à la MECS et que la réponse systématique de l'équipe est de la déclarer en fugue ?

Une éducatrice de la MECS Blanche raconte : « Je pense à cette adolescente de dixsept ans et dix mois qui traverse une période d'errance et qui, après des années de placement dans divers établissements refuse complètement sa prise en charge en internat, mais pour autant la poursuite du placement a pu se négociée chez le Juge des Enfants. On invente avec cette jeune fille : elle ne vient plus du tout à la MECS, elle refuse d'y dormir, sitôt qu'elle vient, elle fugue. On va la rencontrer à l'extérieur, dans un café, on est davantage sur un modèle de travail de rue qui se rapproche de la prévention sauf que là, il y a quand même, une ordonnance de placement ».

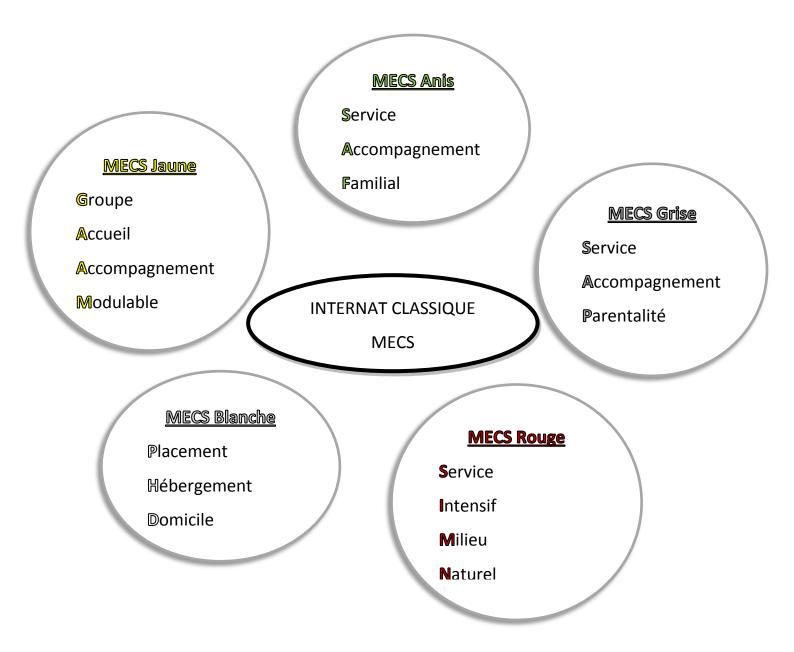
Les professionnels s'adaptent au jeune, tissent des liens sociaux d'apprivoisement et de confiance, ils inventent des solutions en fonction de sa personnalité. Ils maintiennent la relation en tentant d'introduire de la souplesse dans le cadre de leurs interventions. Ils s'adressent différemment à un jeune, qui refuse la prise en charge, qu'à un autre qui est partie prenante. Ils tâtonnent, envisagent des modes et des lieux d'interventions différentes selon la problématique de l'individu. Les pratiques ne modifient pas nettement le quotidien des professionnels mais elles les aident à se maintenir en alerte devant l'hétérogénéité des problématiques des jeunes. Ces conduites inventives leur permettent de construire quelque chose de « décalé » par rapport à l'existant, ils sont amenés à bouger les composantes sur lesquelles repose le système institutionnel (valeurs, croyances, représentations, règles).

En résumé:

Face à l'évolution des situations des jeunes, les MECS rénovent leurs pratiques. On assiste à de nouvelles configurations institutionnelles, le développement de pratiques coopératives et de réseaux s'étend, les postures des acteurs évoluent, les potentialités des jeunes et de leurs familles sont prises en compte. Ces transformations sont antérieures à la création de nouveaux dispositifs.

Nous avons vu que les problématiques actuelles des jeunes reçus en MECS obligent les professionnels à revisiter leurs pratiques. Ce type de problématique entremêlée de l'aspect social et thérapeutique suscitent de nouvelles formes de réponses. Le placement à domicile peut être une réponse. Nous allons maintenant regarder à la loupe la création de cinq dispositifs qui exercent cette pratique.

.3. LA CREATION DE DISPOSITIFS INNOVANTS : Analyse de services de placement à domicile.



Face aux limites du dispositif de l'internat classique, des innovations tendent à maintenir le jeune dans son milieu familial le plus longtemps possible. Pour cela, certaines MECS développent de nouveaux dispositifs rattachés à ce dernier. Le placement du jeune au domicile parental est une nouvelle tentative pour « faire autrement » là où la technique classique de l'internat a montré ses limites.

Le schéma ci-dessus rassemble les cinq services innovants que nous avons sélectionnés.

Nous allons tenter maintenant d'analyser la manière dont s'opère le processus d'innovation pour ces cinq dispositifs suivant les trois temps définis par Norbert ALTER (l'incitation, l'appropriation, l'institutionnalisation). Chacun d'entre eux sera analysé avec ces différentes phases.

.3.1. Le SAF : Service d'Accompagnement Familial (MECS Anis)

Brève présentation

Le SAF est un service qui est rattaché à la MECS de l'Aude, il existe depuis le mois de janvier 2011. Son action porte essentiellement sur un travail sur le lien familial et social à partir des savoirs familiaux. Ce dispositif d'accompagnement a pour finalité de favoriser chaque fois que possible le maintien du jeune et/ou la réinsertion du jeune dans son milieu. Il s'agit d'une nouvelle forme du placement où l'accompagnement se situe dans le cadre familial.

.3.1.1. Le temps de l'incitation

L'origine du projet

Les professionnels décrivent l'histoire de la MECS, ils notent d'importantes difficultés financières et gestionnaires dans l'établissement à partir des années 2008-2009. Les acteurs qualifient l'organisation institutionnelle antérieure comme défaillante ou en crise. Ils témoignent d'une absence d'état stable dans l'organisation, ils décrivent une période d'incertitudes liée au moment où ils se sont trouvés entre deux états du développement de l'organisation. Actuellement ils se réfèrent à la figure de la nouvelle directrice en poste depuis 2010 et la situent comme un repère de stabilité pour les équipes.

Une professionnelle du service témoigne : « Nous avons une lourde histoire dans l'établissement, avant l'arrivée de la directrice, nous étions en très grandes difficultés financières, l'internat était bancal. Nous avons eu un audit qui a été mis en place et qui finalement a permis de pouvoir répondre à la demande de la directrice pour ouvrir le nouveau dispositif.»

D'une part, l'audit commandité par le Conseil Général a fait ressortir des écarts et des dysfonctionnements sur les états financiers ; d'autre part, un modèle d'internat éducatif

insuffisant comme essentielle réponse aux besoins des jeunes. Face à ce constat, les services des tutelles ont demandé à l'association de proposer, d'inventer des modulations d'intervention plus adaptées aux situations diverses et moins coûteuses. L'émergence du projet repose ici sur la transformation de l'organisation interne et sur la volonté des acteurs à « faire bouger les lignes ».

Pour ce service l'innovation est issue d'une commande du département, le projet a été initié par une directrice qui a fait reconnaître son idée de départ au service des tutelles.

« L'innovation ne se décrète pas, mais l'invention organisationnelle peut-être conçue comme une incitation à l'innovation⁸⁷».

.3.1.2. Le temps de l'appropriation

La mise en œuvre

Alors que pendant des années, l'intervention a consisté à retirer et éloigner l'enfant de son milieu familial, une perspective inverse visant à maintenir l'enfant dans son cadre de vie habituel s'est progressivement développée. Il s'agit d'adapter le dispositif au jeune et non pas l'inverse.

Un éducateur nous explique ce que cette intervention produit :

« Permettre non pas au jeune d'être retiré du système familial pour travailler dans un internat mais plutôt de retirer de l'internat un éducateur spécialisé pour soutenir la famille.» Maintenir l'enfant mineur au sein de sa famille en soutenant ses parents dans leur fonction parentale à partir de la MECS, la directrice a souhaité partager cet objectif avec des acteurs capables d'initiatives.

Le témoignage suivant nous renseigne sur la qualité de l'organisation, c'est-à-dire la capacité à faire circuler l'information, à partager les problèmes, à faire coopérer ses différents acteurs.

Une éducatrice du service : « Toute modification majeure se ferait à partir du travail effectué avec le personnel de l'établissement, la directrice a souhaité impliquer chacun de nous dans le changement.

-

⁸⁷ ALTER Op, Cit p 32.

Ainsi l'idée a été reprise au sein de l'équipe, des professionnels volontaires ont choisi de s'impliquer dans la création d'un nouveau service. ALTER souligne dans ses travaux que l'innovation permet de transformer l'idée en de nouvelles pratiques. Ce sont ces pratiques qui importent, sans elles on en reste au stade de l'invention. Pour cela, un « groupe fonctionnel⁸⁸» d'acteurs s'est constitué, composé de la directrice, du responsable éducatif, de la psychologue, d'une éducatrice et une secrétaire. Ce groupe d'individus s'est mobilisé pour élaborer un projet à partir de leurs représentations, de leurs croyances, leurs valeurs.

Des temps de réunion ont permis de recentrer les énergies des acteurs, des séminaires de travailler sur les thèmes de la famille, parentalité. Ce travail a permis de repositionner les pratiques, et de penser une approche qui intègre la coopération des familles. La directrice a animé toutes les étapes de la réflexion jusqu'à la remise du projet écrit aux autorités de tutelle.

Une éducatrice nous raconte: « Le projet a été déposé de façon officielle par la directrice, il y avait une demande des tutelles. Elle a indiqué rapidement au département sa volonté de construire un projet adapté à cette demande, elle a eu le désir, l'objectif de travailler pleinement avec l'ASE et la Juge des enfants...»

L'arrivée de cette nouvelle actrice dans l'établissement a permis de remotiver les équipes, de renouer des liens partenariaux avec les organismes de tutelles car ce sont eux qui déterminent les politiques, les orientations et affectent les budgets. Ces relations étroites entre l'ASE, la Juge des Enfants et la MECS ont favorisé la mise en œuvre du projet.

Des échanges avec les équipes d'autres départements qui avaient déjà expérimenté cette modalité d'accueil ont fait partie de la phase de réflexion et de mise en place du SAF. Le caractère participatif à la création de ce dispositif a permis de penser globalement l'amélioration de l'offre pour le jeune. Pour mettre en œuvre ce projet l'équipe a eu recours à différents moyens : formation, groupe d'analyses de pratiques, colloques.

La même éducatrice « J'ai assisté à des conférences, j'ai fait une formation sur la parentalité, j'ai lu des articles, des revues sur l'expérience du Gard qui a été très pionnier dans ces pratiques. J'ai fait tout ce travail de recherche avant de passer à une première ébauche du projet avec le responsable...on s'est vraiment approprié ce projet, c'est un peu notre bébé.»

.

⁸⁸ Alter Op, Cit p32.

Les interviewés évoquent aussi des moments de tensions internes au sein des équipes, ils retraduisent cette étape marquée par du doute et des incertitudes. Les acteurs habitués aux pratiques de l'internat où l'essentiel du travail éducatif repose sur le quotidien des jeunes, expriment leurs craintes à se rendre au domicile des parents, ils questionnent leurs postures éducatives. « C'est une remise en question des professionnels de service et des travailleurs sociaux dans leur ensemble, ils vont devoir apprendre à ne plus se mettre à la place de l'usager⁸⁹». Sur un plan juridique, loi 2007 vient confirmer cette vision où l'usager reconnu dans ses droits, est acteur de sa propre évolution.

Dans un premier temps le groupe s'est mis en capacité d'inventer, de créer solutions nouvelles ; des idées sont venues bousculer, remettre en cause, les habitudes, les routines, l'ordre établi. Il a permis, comme le souligne ALTER dans ces travaux « le passage des combinaisons routinières aux combinaisons à risques ». Certains ont accepté de se défaire de l'emprise coutumière des normes pour arriver à élaborer autrement une organisation. La pratique de l'intervention au domicile a généré des questionnements sur les positionnements éducatifs. Un ensemble d'acteurs a pu se sentir en difficulté sur la nouveauté vécue comme inquiétante, dangereuse.

Un éducateur : « Il y a eu des appréhensions, même si l'ensemble des salariés percevaient ce projet comme une richesse, ce qui est nouveau est toujours regardé d'un œil plutôt dangereux qu'attrayant, et puis ça oblige chacun à se repositionner ».

Sur une échelle locale, un travail de coopération avec les divers acteurs (établissements scolaires, écoles professionnelles, centres médico-sociaux et leurs différents pôles, les médecins, le Centre Médico-Pédagogique, etc...) a été nécessaire pour répondre à la nécessité de prise en compte de la pluralité des besoins des jeunes. Ce travail a permis d'obtenir une appropriation large pour la mise en œuvre du projet.

Une éducatrice : « Un travail avec tous les partenaires est primordial, ce sont les médecins, les enseignants de l'Education Nationale, les assistantes sociales polyvalentes de secteur, les associations, la pédopsychiatrie pour identifier les manques et les besoins...»

⁸⁹ CHAMBON, DAVID et DEVEREY, Op Cit page 31.

.3.1.3. Le temps de l'institutionnalisation

La mise en forme

Sur le plan financier, l'établissement ne fonctionne pas sur un nombre fixe de places fixe d'internat, il reçoit une dotation globale du conseil général qui permet d'adapter l'accompagnement aux besoins des jeunes. Le personnel du SAF est composé de personnels faisant partie de l'établissement existant, il n'y a pas eu de postes supplémentaires pour la création du service.

.3.2. Le SAP : Service d'Accompagnement à la Parentalité (MECS Grise)

Brève présentation

Le SAP est un service d'accueil parents-enfants du Gers, il existe depuis le mois d'avril 2012. Il fait partie du pôle « hébergement familial.» La logique d'accompagnement consiste à accueillir les parents et leurs enfants dans une maison aménagée en deux appartements durant les week-ends et vacances scolaires. Cette « mini-structure » est intégrée dans l'enceinte de la MECS. Les familles sont orientées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.

.3.2.1. Le temps de l'incitation

L'origine du projet

La création du SAP s'inscrit en réponse à un appel à projet lancé par le Conseil général. L'association a déposé un dossier qui a été reconnu et retenu par le département.

Le directeur de la MECS, en lien avec deux autres directeurs de MECS du même département, a porté l'idée de ce nouveau dispositif. L'objectif de ce projet étant de travailler le lien parent-enfant pour éviter un placement.

.3.2.2. Le temps de l'appropriation

La mise en œuvre

Dans ce type de construction les autorités de tutelles sont quasiment les acteurs exclusifs du processus d'appropriation. Une première phase d'échange a eu lieu au niveau de la

direction départementale afin de définir les premières orientations préconisées dans le cadre d'une politique départementale. Le directeur de l'établissement a repris la décision pour la retransmettre à l'équipe de façon à inciter sa mise en œuvre. La mise en œuvre du projet a été rapide, des groupes de travail ont été mis en place avec les professionnels, animés par un cadre de l'association. Ce mode de construction a favorisé le recours à une pluralité de professionnalités, il permet de sortir d'une lecture « unique ». L'équipe a disposé d'un délai succinct pour réfléchir aux modalités d'accueil. Des échanges avec d'autres services comme le Service SAPMN (Accompagnement Progressif en Milieu Naturel) dans le Gard, le service MOSP (Mesure Observation Soutien à la Parentalité) dans l'Eure ont contribué à la construction du projet. Des espaces de rencontre (Analyses des Pratiques Professionnelles) dans l'établissement ont permis aux membres de l'institution de développer des zones de créativité afin d'élaborer des pratiques nouvelles. Ainsi les acteurs de l'équipe interne ont pu intégrer l'idée initiale en y apportant du sens.

Une éducatrice : « On a mis en musique la partition, on s'est référé à la théorie de Didier HOUZEL sur les compétences parentales. On a imaginé tous les outils, on a eu trois mois pour y travailler, on a été dégagé de toutes les contraintes de l'internat, pour réfléchir à ce que nous on imaginait à travers ce projet.»

Les sources théoriques auxquelles se réfère l'équipe sont les travaux de Didier HOUZEL, sur les « trois axes à la parentalité », elles confirment les orientations prises par ce nouveau dispositif. (axe de l'exercice, axe de l'expérience, axe de la pratique.) Des temps de travail spécifiques ont été pensés institutionnellement pour permettre la réflexion.

.3.2.3. Le temps de l'institutionnalisation

La mise en forme

Une feuille de route élaborée par la direction a permis de définir les grandes lignes du projet et les étapes d'un plan d'action. Un comité de pilotage composé de la directrice enfance et famille, deux responsables du service ASE, deux directeurs de MECS différentes, le directeur de l'association, et le directeur de la MECS a validé le projet construit par l'équipe.

Une éducatrice nous renseigne sur le processus d'admission sur le service: « On reçoit un dossier, on l'étudie en équipe pluridisciplinaire, on fixe un rendez-vous de

préadmission à la famille en présence du travailleur social, on voit s'il y a du possible. Puis on se déplace ensemble à l'Unité Territoriale de l'Action Sociale signer un contrat où sont précisés les axes de travail et l'accompagnement que l'on va proposer. Un calendrier d'accueil est mis en place. On fait des contrats de trois mois renouvelable à hauteur de dixhuit mois.»

Ainsi la direction intègre les pratiques innovatrices dans des règles d'organisation et met l'action en forme. L'équipe reste porteuse de la logique de l'innovation pour assurer le développement des pratiques.

Un éducateur : «On se demandait comment les enfants de l'institution allaient réagir au fait de rencontrer des familles ici, on était un peu méfiant. On s'est vite rendu compte que les enfants étaient très respectueux, ils ne sont jamais allés toquer aux portes des appartements. Et pour les familles, on s'est rendu compte que le fait d'être au sein de la MECS était très contenant ».

On note dans ce témoignage que l'équipe se heurte à l'incertitude : les professionnels se montrent inquiets des réactions des jeunes de la MECS dans cette nouvelle modalité d'accueil institutionnelle. On constate que cette même incertitude peut se révéler comme vecteur d'une pratique innovante. Comme le souligne KARSZ «L'innovation est ce qui interroge, même les méfiances qu'elle inspire peuvent être des compliments qui l'honorent ⁹⁰».

L'innovation permet aussi à la direction de remotiver les équipes et de renouer avec des idéaux institutionnels.

.3.3. **Le PHD** : Placement avec **H**ébergement à **D**omicile (MECS Blanche) Brève présentation

Le PHD est un service créé pour les enfants accueillis à la MECS Blanche avec la spécificité qu'ils peuvent être hébergés aussi au domicile parental. Ce service existe depuis 2008 dans le département des Hautes-Pyrénées, il se situe dans l'enceinte de l'établissement. Une équipe spécialisée est chargée particulièrement d'accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction, les professionnels interviennent au domicile en prenant appui sur

_

⁹⁰ SAUL KARSZ Op Cit page 55.

des applications pratiques de la vie quotidienne. Il y a une possibilité de retour sur l'internat en fonction des paramètres de la situation de chaque enfant.

.3.3.1. Le temps de l'incitation

L'origine du projet

La création de ce service est issue d'une commande de l'association qui gère cet établissement. Cette innovation est née d'une idée liée à la reconnaissance d'un besoin, elle repose sur le constat des limites du modèle de l'internat classique. Cette idée est partagée par l'équipe de la MECS. Issue du terrain, elle est portée par des professionnels et les instances de tutelle.

.3.3.2. Le temps de l'appropriation

La mise en œuvre

Le mode de l'appropriation est ici basé sur la résolution de problèmes :

Un éducateur : « L'internat devenait insuffisant dans la mesure où la séparation était souvent source de souffrance et source de conflits tant du côté des familles que des enfants ».

La loi 2002 a permis de recentrer le travail des acteurs sur le soutien à la parentalité, le travail à domicile a été mis en acte pour répondre à cette problématique. Ainsi les acteurs parviennent à donner du sens à l'idée initiale.

Cette innovation s'est construite dans des interstices règlementaires. Le Conseil Général a décidé de la manière de définir ce projet. Cet appropriation est basée sur un partenariat, l'équipe prend en considération les instances de tutelle et les magistrats qui orientent ces jeunes. L'innovation devient alors une œuvre collective qui vise à l'amélioration de l'accompagnement du jeune et de sa famille.

Le directeur : « C'est un travail de titan, en 2006 il y avait encore des éducateurs qui étaient en difficulté pour ré-accueillir des jeunes en internat parce que ça ne marchait pas au PHD, c'est quand même compliqué : c'est comme quand je dis en équipe qu'un jeune va aller en séjour de rupture : tout le monde s'apaise et à moment donné il faut ré-accueillir le jeune et là tout le monde s'affole ».

Le processus d'appropriation est long, il déstabilise et provoque des tensions en interne. Celles-ci sont liées au mécanisme de changement dans l'institution, mécanisme de « destruction de l'ordre antérieur » sécurisant, car il relève d'habitudes et de routines éducatives. Des conflits inter-service (internat-PHD), des contradictions ont été à l'œuvre, ces étapes ont remis en cause les certitudes et les intérêts collectifs.

Pour mettre en œuvre ce projet l'équipe a eu recours à différents moyens, formation, groupe d'analyses de pratiques. Les opinions croisées au sein de l'équipe ont permis de dégager des orientations pour engager cette nouvelle modalité d'intervention. Des intervenants extérieurs sont venus soutenir l'équipe dans la réflexion collective.

Le directeur « Une sociologue de l'Université de Nantes, férue du soutien à la parentalité, nous a accompagnés vraiment dans le détour théorique ».

Par ailleurs, elle s'est inspirée de l'expérience du département du Gard pour mettre son projet en œuvre, elle a également participé à divers colloques.

Une éducatrice : « On a pu se ressourcer aussi auprès des collègues du SAPMN pour qu'ils nous parlent eux de leur expérience, et ça a duré une année. Avec aussi beaucoup de réunions à thèmes à ce sujet de façon interne, pour aider à la compréhension du sens et à l'appropriation du dispositif ».

.3.3.3. Le temps de l'institutionnalisation

La mise en forme

La définition progressive de nouvelles « règles du jeu » apporte de la stabilisation dans les équipes. Ces nouvelles règles sont venues entériner le nouvel ordre social issu des bouleversements.

Le directeur : « On a voulu créer une entité propre au PHD, on ne remet pas les jeunes sur le groupe d'origine de l'internat ; il y a un site spécifique où les éducateurs du PHD rapatrient les jeunes si ça se passe mal au domicile ».

.3.4. Le GAAM : Groupe Accueil Accompagnement Modulable (MECS Jaune)

Le GAAM reçoit des enfants qui sont confiés à la MECS Jaune dans le cadre d'une décision de placement administrative ou judiciaire tout en restant domiciliés en famille. Ce service a

été créé en 1998 par la MECS, les professionnels exercent un travail d'étayage des fonctions parentales. Il s'inscrit dans la structure existante de la MECS, il se situe à proximité dans une grande maison dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

.3.4.1. Le temps de l'incitation

L'origine du projet

La création du GAAM est quelque chose de nouveau, issue de situations d'échec difficilement vécues dans la MECS Jaune. Ce service spécifique au sein de la MECS est né pour pallier ces échecs tout en garantissant la place et l'exercice de l'autorité parentale.

Une éducatrice : « J'étais là à la création du GAAM et j'ai le souvenir de situations, notamment des fratries pour lesquelles il était très compliqué, voire impossible de venir dormir à la MECS. La nuit symboliquement pour eux était quelque chose qu'ils ne pouvaient pas vivre ailleurs que dans leur famille, alors on a commencé à les raccompagner dans leurs familles ».

L'équipe a estimé que certaines situations de danger ne nécessitent pas toujours une séparation physique continue entre l'enfant et sa famille. Certains jeunes ne comprennent plus les raisons de leur placement, n'investissent plus cette modalité, et ne donnent plus sens à cette séparation. A partir de ses convictions initiales, l'équipe invente une modalité acceptable pour les enfants, celle de pouvoir passer la nuit chez leurs parents et de retourner le lendemain sur le site de la MECS pour poursuivre les activités et être accompagnés sur des structures extérieures. Le GAAM s'est développé à partir d'initiatives professionnelles.

Le temps de l'appropriation

La mise en œuvre

La mise en œuvre du projet émane des professionnels de terrain confrontés à une prise de conscience d'un besoin repéré, face à des situations pour lesquelles la réponse institutionnelle de l'internat seule n'était plus satisfaisante. Face à la difficulté du moment fort du coucher des enfants le soir, l'équipe raccompagne les enfants au domicile. L'équipe a souhaité faire autrement en proposant une alternative, une meilleure adéquation des réponses à des besoins reconnus.

Une éducatrice : « Les premiers enfants du GAAM étaient raccompagnés au domicile dans quelque chose qui était toléré ponctuellement par le Juge et l'ASE.»

On note ici que les acteurs se mettent en situation de déviance, ils avouent la nécessité de transgression. A ce propos, Françoise CROS évoque la dimension transgressive qui entoure « l'agir innovationnel ⁹¹»; selon elle, même si la transgression est modeste, l'innovateur va agir dans un élan de créativité à l'encontre des routines et des habitudes. Ils réinventent leur travail et le redéfinissent collectivement. « Cette déviance ne s'exerce pas en dehors du système normatif ou contre lui, mais à ses frontières ⁹²». L'ordre établi est renégocié; des ententes tacites avec les autorités administratives et judiciaires ouvriront des possibles pratiques.

A cette coopération horizontale, entre collègues, s'ajoute une coopération verticale, hiérarchique dont l'un des enjeux est la capacité de la hiérarchie à admettre une part de transgression, à supporter la prise de risque. La faisabilité de ce type de prise en charge dépend des autorités à distordre les protocoles habituels.

Une éducatrice : « Il faut que ça s'ancre sur un mouvement institutionnel, d'équipe au sens large, il ne faut pas que ça se décrète, ce que j'en ai vu c'est que ça doit partir de pratiques construites dans les équipes et soutenues par la direction ».

Il s'agit d'un modèle d'appropriation de traitement d'une difficulté constatée. Face à cette difficulté des temps d'échanges, des temps d'élaboration ont permis à l'équipe de proposer un type de prise en charge adaptée. Elle s'est adossée au projet personnalisé qui permet au jeune de rester en famille et de vivre des « séquences » à la Maison d'Enfants pour y passer quelques nuits, y prendre des repas, y faire ses devoirs... L'équipe a souhaité faire autrement en proposant une alternative, une meilleure adéquation des réponses à des besoins reconnus. L'innovation passe donc par un cheminement de la prise de conscience d'un besoin reconnu à la prise de pouvoir pour satisfaire ce besoin. Elle émerge donc avec la rencontre d'un contexte réceptif.

 $^{^{91}}$ CROS F, « L'innovation : un mythe, enfer (mement) ou ouverture ? Revue Forum n° 137 , Innovations et pratiques innovantes ? 2012.

⁹² ALTER N Op ,Cit page 32

Cette même professionnelle : « Les temps d'accueil se font après l'école, la plupart des enfants sont raccompagnés au domicile ensuite, certains viennent après l'école pour prendre le goûter, partager un temps d'activité, voire le repas du soir et parfois la nuit ».

.3.4.2. Le temps de l'institutionnalisation

La mise en forme

La direction de l'association autorise cette nouvelle pratique, elle arrête le processus à moment donné pour le cristalliser sous forme règlementaire : Le GAAM est une nouvelle modalité d'accueil, il est inscrit dans la classification de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger⁹³ depuis 2006.

Le SIMN : Suivi Intensif en Milieu Naturel (MECS Rouge)

Brève présentation

Ce service se situe dans le Lot et Garonne, il a été créé en 2011. Il se définit comme une action de type hébergement diversifié en alternative à la vie en internat. Ce type d'accompagnement s'effectue par des éducateurs, ils interviennent à domicile au moins trois fois par semaine, voire quotidiennement. Ils tentent de répondre aux dysfonctionnements familiaux en valorisant les compétences familiales. Ce type d'intervention est modulable en fonction des besoins de l'enfant. Les bureaux du SIMN se situent dans l'enceinte administrative de la MECS Rouge, les familles sont orientées par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge des enfants.

.3.5.1. Le temps de l'incitation

L'origine du projet

La création de ce service est à l'initiative d'une éducatrice. Face à une problématique de mal-être relationnel importante pour un jeune de l'internat, cette professionnelle gage auprès de la hiérarchie que le travail éducatif prendrait du sens à partir du domicile parental. Soutenue par la direction, elle sollicite une audience chez le juge des enfants en vue de modifier le cadre du placement. Ce jeune a été le premier à bénéficier d'un SIMN.

⁹³ Dans son rapport de 2005 l'ONED relève la nécessité de pratiques de traitements intermédiaires, des formes éducatives nouvelles, une diversification des réponses, des interventions intensives, la promotion d'une démarche co-éducative et la diffusion d'expériences locales de proximité. ONED premier rapport au parlement et gouvernement p56.

Cette personne témoigne : « La juge a signifié que notre proposition était cohérente. Ce jeune vivait très mal le fait de vivre en collectif, il se montrait de plus en plus dépressif. On avait évalué des parents compétents pour gérer leur enfant et on pensait qu'il serait plus simple pour le jeune d'accepter une aide éducative au sein de sa famille que dans un collectif. La juge des enfants nous a fait confiance, le suivi a duré deux ans jusqu'au jugement du jeune. Ce travail s'est fait à la suite de cette rencontre avec le service et le magistrat, on a commencé avec des jeunes qui étaient déjà au foyer ».

Suite à cette expérience, le juge des enfants a confié des jeunes à la MECS avec une ordonnance stipulant ce mode d'accueil, cette pratique n'était pas encore légitime sur le plan juridique.

Le directeur « Nous faisions du SIMN qui n'avait aucune justification légale pendant des années, jusqu'en 2007 il n'y avait aucune justification légale...»

.3.5.2. Le temps de l'appropriation

La mise en œuvre du projet

L'association a répondu à un appel à projet en 2010, une convention entre le Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance et l'association a été signée en 2011. Le projet est porté par le directeur de l'établissement. Des réunions au sein de la MECS ont permis aux professionnels de réfléchir à la transformation de leurs pratiques.

Une éducatrice « Il y a eu des réunions pour que l'on s'interroge sur la façon dont nous on souhaitait que ça marche. Certains ont pu exprimer leur enthousiasme, d'autres leurs inquiétudes à se retrouver chez les parents de manière intensive, à rentrer dans leur vie quotidienne...»

De cette première étape naissent des questionnements sur les postures professionnelles. Les valeurs de chaque acteur sont interrogées et peuvent se transformer au contact de celles des autres, des positions différentes s'expriment sur la prise en compte de la globalité familiale, sur le nombre de visites, sur l'intimité de la famille. En effet le domicile devient le lieu d'observation-évaluation des potentialités des parents et des risques familiaux, le support du quotidien : lever, repas, sieste, jeux, soins... C'est l'investissement relationnel quasi-quotidien tant avec les enfants qu'avec leurs parents, qui donne légitimité et confiance. Il s'agit donc

d'une définition plus complexe que le nombre de visites par semaine...Ces échanges ont favorisé des élans de changement ou des affirmations de postures et de positionnements éducatifs.

Une éducatrice : « Nous pouvons passer beaucoup de temps avec la famille, on partage des moments intimes, par exemple on peut être-là au moment du bain, du repas... ce sont des moments forts chargés émotionnellement aussi ».

Cette même professionnelle : « Nous avons un enfant qui a cinq ans, il vit avec sa mère ; son frère âgé de douze ans vit chez son oncle. Mon travail est essentiellement de voir cet enfant quotidiennement, à suivre sa scolarité, à donner des pistes de travail à la mère pour suivre sa scolarité, l'aider à ce qu'il se rende à l'école tous les jours puisque c'était un point délicat avec cet enfant-là, travailler avec l'oncle pour organiser des vacances scolaires communes avec les deux frères ».

Cette intervention consiste à proposer des interventions en direction des parents, mais aussi en direction des autres membres de la famille. Il s'agit de décentrer l'analyse d'un seul enfant qui pose problème afin d'éviter une certaine forme de stigmatisation, mais également de prendre en compte la dynamique des relations familiales, ici l'intervention prend appui sur le réseau familial. Même si certains enfants ne relèvent pas de la mesure éducative, ils bénéficient de l'impact du travail de mobilisation parentale impulsé.

Les professionnels ont été associés au projet porté par le directeur de l'association. Ils soulignent la volonté de ce dernier à créer une dynamique collective, leurs discours montrent qu'il existe une volonté institutionnelle à impliquer l'ensemble de l'équipe dans le projet. L'innovation permet aussi à la direction de remotiver les équipes et de renouer avec des idéaux institutionnels.

Une éducatrice : « C'est un management participatif, le directeur décide mais il n'impose pas les choses et pense que les professionnels savent ce qu'ils ont à faire...»

Le directeur se positionne en tant qu'acteur décisionnel auprès de l'équipe, il définit une méthode de politique participative dans l'établissement où l'organisation est portée par les individus agissants. Il aligne sa position sur celle de l'équipe tout en restant dans sa fonction de dirigeant, on note une attention de sa part à ce que l'organisation puisse produire de marge de manœuvre, de responsabilité et de créativité pour l'équipe. Il accorde sa confiance au personnel et lui reconnaît des connaissances et des compétences.

.3.5.3. Le temps de l'institutionnalisation

La mise en forme

L'officialisation du dispositif a permis à la direction de l'établissement de recomposer les équipes. Une éducatrice d'internat de la MECS a été recrutée pour la création du nouveau service, des moyens financiers ont été octroyés par les services du Conseil général.

Le directeur nous explique: « ça a permis à un travailleur social de surfer, de respirer, de passer de l'internat à autre chose ».

.4. DE LA CREATION A L'INNOVATION

La loi 2007 invite et encourage les MECS à diversifier leurs modes d'intervention afin de les adapter aux situations des enfants. Cependant l'innovation sociale ne se réduit pas à des réformes, des lois. Elle s'inscrit dans un processus constitué d'une phase d'incitation, d'appropriation et d'institutionnalisation par un nombre croissants d'acteurs qui la reconnaissent comme une réponse à un besoin non satisfait par les institutions.

✓ Concernant la première phase du processus d'innovation, celle de **l'incitation**, on peut relever deux modèles de constructions différents :

*Une construction descendante

Sur l'ensemble des services de placement à domicile, trois créations (SAF, SAP, SIMN) sont issus d'appels à projets. Autrement dit, ils ont été impulsés par les financeurs de la protection de l'enfance (Présidents des Conseils Généraux) après le 1er août 2010 ; date de mise en vigueur de la nouvelle procédure d'autorisation de création, transformation, extension des établissements des services sociaux et médico-sociaux. Ils s'inscrivent en réponse à des appels à projets lancés par les financeurs. Ils sont donc issus d'une commande du département. Ils ont permis de mieux utiliser les ressources sociales, en effet le placement à domicile est moins coûteux que le placement résidentiel. Ces services remplissent donc des

critères politiques et économiques. Ils répondent à la tendance des politiques actuelles qui veulent préserver le maintien du lien familial, le retour en famille.

C'est une construction du haut vers le bas impulsée par les pouvoirs publics où la démarche incitative est adoptée par une équipe qui s'engage dans un processus de changement.

*Une construction ascendante

Les deux autres créations (GAMM et PHD) relèvent d'une volonté associative, ils sont nés à l'initiative des professionnels de terrain à la suite de difficultés partagées avec la direction. Ils existent et ont été reconnus par les autorités judiciaires et administratives avant la réforme de l'Autorisation d'Appel à Projet, l'un d'eux est recensé par l'ONED.

Cette construction vient du bas vers le haut, elle repose sur une volonté des acteurs à s'engager dans de nouvelles pratiques et à proposer une richesse de propositions de réponses aux besoins repérés des bénéficiaires. L'idée découle d'une analyse et d'une réflexion d'équipe, elle est appuyée par les décideurs.

Dans les deux modélisations une collaboration étroite avec l'ASE et les magistrats a été menée par l'ensemble de l'équipe. On note que la création de ces services repose sur une l'existence d'une volonté associative et politique. En effet, la construction des projets étaient à la croisée des chemins, le contexte politique était favorable au développement de ce type de projet.

✓ Concernant la seconde phase du processus, celle de l'**appropriation**, nous pouvons retenir un temps clé sans lequel l'innovation n'aurait pas sa place.

Dans nos résultats de recherche nous avons pu observer que les équipes se montraient volontaires pour participer à la construction du projet. Nous constatons que le projet, comme outil de réalisation, a introduit une dynamique volontariste Les groupes se sont créés à partir de la mobilisation des acteurs et d'intérêts individuels pour faciliter le changement. Ils ont adopté les avancées de la réforme, et se sont impliqués dans une dynamique collective. Ainsi certains se sentent reconnus dans leurs capacités à réfléchir, à élaborer. Le travail de groupe entraîne une implication collective qui renforce le cadre de travail. Les individus semblent avoir suffisamment d'échanges et de débats pour pouvoir remanier leurs pensées et leurs

représentations. La multiplication des rencontres, les lectures, les recherches, le croisement des idées sont venus favoriser la réflexion pour ensuite nourrir l'innovation. Nous pouvons remarquer à travers les différents discours que l'innovation ne se réduit pas à une bonne idée mais se joue pour l'essentiel dans l'appropriation de la nouveauté par ceux qui la mettent en œuvre.

Cependant on peut remarquer que l'appropriation peut être à « géométrie variable » selon les croyances et l'implication de chaque individu. En effet, certains professionnels croient en l'idée d'éviter un placement en institution, d'autres s'opposent à cette même idée. Ainsi des conflits sont venus alimenter les débats en équipe. Des concepts sociologiques sur la famille, sur la parentalité sont venus s'affronter, ces conflits ont pu générer des tensions mais ne sont pas venus bloquer le processus d'innovation. « Accepter le conflit, c'est accepter la différence culturelle qui est le moteur de l'innovation ». 94 Ainsi ils ont pu être créateurs d'un mouvement mobilisé par l'ensemble des individus, eux-mêmes demandeurs pour échanger sur leurs représentations porteuses de modification.

Le conflit ici peut se définir au sens de Georg SIMMEL⁹⁵, c'est-à-dire non pas comme simple modificateur des regroupements ou comme générateur d'oppositions entre groupes, mais comme forme de socialisation. Selon cet auteur le conflit est une forme d'interaction. Le conflit relie, alors que ce sont ces causes (l'envie, la haine) qui dissocient; le conflit en ce sens est déjà la résolution d'une tension, il fait lien.

Ces temps d'échanges, de travail, sur la diversification des modèles familiaux, sur les représentations des uns et des autres ont permis de faire lien dans l'équipe et ont fait naître un consensus sur les conduites à tenir. J'ai pu observer que ces étapes conflictuelles, traitées de manière créative, aboutissent à de la co-construction et permettent ainsi le déclenchement d'une dynamique positive.

✓ Concernant le dernier temps du processus, celui de **l'institutionnalisation**, nous pouvons souligner une acceptation de l'innovation par le corps social qui lui permet de devenir une nouvelle forme d'intervention.

.

⁹⁴ ALTER Op Cit p 32

⁹⁵ SIMMEL G., « *Le conflit* », Editions Circé, Dijon-Quetigny. 1995.

Nous avons également pu noter d'autres éléments de manière plus globale:

- Les dispositifs prennent tous appui sur des structures existantes puisqu'ils sont tous rattachés à un internat éducatif. Ils s'adressent à des enfants de tous âges. Aucun n'est implanté au sein du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. On note une réelle volonté des Mecs à transformer leurs pratiques tout en maintenant leur identité. En effet ces dispositifs viennent s'associer à l'existant de la modalité de l'internat, ils nécessitent une souplesse organisationnelle. Pour certains professionnels ce modèle se présente comme pesant à certains moments d'une carrière, la proposition de se tourner vers d'autres types d'accompagnement que celui de l'internat a été re-dynamisante pour les équipes. Cette diversification de services se fait sur les marges de structures existantes, avec des modes de financement différents (prix de journée ou dotation globale) selon la politique départementale.
- Les établissements comme les acteurs ne peuvent plus fonctionner dans l'indifférence aux autres, les professionnels montrent une appétence à s'intéresser aux pratiques extérieures, à partager les expériences avec d'autres structures du même type. Sur les cinq équipes rencontrées, toutes ont eu des échanges avec le SAPMN du Gard, trois se sont rendues physiquement sur ce site. Nous notons l'importance pour les équipes de pouvoir se référer à cette expérience déjà mise en œuvre. Il ne s'agit pas d'imiter ce qui a été fait mais de construire du nouveau à partir d'une idée.

Cette étape a fait partie intégrante de la phase de réflexion sur la mise en œuvre de chaque dispositif. Les équipes ont pris appui sur cette expérience phare qui leur a permis de penser la transformation de leurs pratiques. C'est en fait ce dispositif expérimenté par des professionnels depuis plus d'une vingtaine d'années qui a fourni les bases permettant d'envisager un renouvellement des modalités d'intervention.

- Le souci du partage du quotidien au domicile parental est présent chez tous les professionnels, cette pratique souligne l'importance du « faire avec.» l'enfant et ses parents. Elle amène le personnel « made in internat » vers d'autres formes d'actions, la prise en charge se déplace d'un espace balisé (espace institutionnel) connu vers un espace plus incertain (espace familial). Cette approche du « faire avec » s'inspire de ce que HABERMAS nomme « l'agir communicationnel » basé sur une pensée réflexive, destiné à développer une forme de pouvoir d'agir des personnes accompagnées Ces

références invitent les professionnels à revisiter leurs postures vis-à-vis de l'enfant et des parents. Le fait que les équipes soient pluri-professionnelles permet l'utilisation de différents référentiels nécessaire à l'élaboration des pratiques, les dispositifs sont étayés sur des fondements théoriques. Nous avons constaté une revendication des équipes à travailler à partir des compétences parentales, à valoriser les acquis et à ne plus mettre au premier plan les défaillances.

- Les orientations des politiques départementales déterminent des axes .de travail en matière d'action sociale En effet, l'élaboration des schémas départementaux participe aux éléments déclencheurs de l'innovation. Cependant nous n'avons pas retenu le critère de la diversité des MECS au regard des politiques départementales, un travail sur les schémas départementaux ⁹⁶ aurait été nécessaire au préalable pour approfondir notre travail. Ce critère est secondaire, même si nous sommes conscients de l'impact de ces orientations dans les institutions. L'ONED de son côté, souligne que certains schémas départementaux sont en cours d'élaboration, ce qui ne facilite pas le repérage des évolutions.
- La création de ces nouveaux dispositifs émane souvent des acteurs de direction, ils influent sur la validité du processus de l'innovation. Nous notons le rôle particulier des directeurs, ce sont des acteurs-clés qui ne peuvent imposer, mais souvent impulser, réguler et finalement organiser l'innovation.

Dans une étude relative à un service de même type Catherine SELLENET⁹⁷ souligne que ces dispositifs constituent bien une nouveauté car ils rompent avec l'existant dans la mesure où ils ne séparent pas l'enfant de son milieu, même si la séparation reste toujours possible. Nous partageons cette réflexion au sens où elle s'applique à l'ensemble des services présentés dans notre travail.

.

⁹⁶ Le schéma départemental est un document d'orientation, de planification et de mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale (évaluation des besoins sociaux et médico-sociaux, création, transformation des établissements et services...)

⁹⁷ Catherine SELLENET., « La parentalité décryptée » ; l'Harmattan 2007.

Retour à mon hypothèse :

La perception des jeunes par les MECS est entremêlée d'un aspect social et thérapeutique. Ce type de problématique suscite de nouvelles formes de réponses. Les professionnels de ces structures inventent des réponses qui sont dépendantes de financements octroyés par les départements, elles se construisent à partir d'une volonté politique et d'une coopération de l'ensemble des acteurs L'innovation présente un caractère dynamique dans la protection de l'enfance.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ma question de départ a cherché à comprendre comment aujourd'hui, dans le champ de la protection de l'enfance, les Maisons d'Enfants à Caractère social sont amenées à s'adapter pour accompagner les enfants qui leur sont confiés.

Le travail exploratoire m'a permis d'entrevoir différentes perceptions des jeunes accueillis en MECS. Le choix d'une approche interactionniste m'a semblé pertinent pour mieux comprendre le sens que donnent les acteurs professionnels à leurs pratiques.

Le concept de l'innovation a été mis en perspective avec les pratiques observées au regard de la loi et des règlements qui n'ont de cesse d'évoluer. J'ai abordé l'innovation comme un processus. La référence à cette notion introduit l'idée d'enchaînement, de séquences nécessaires au déroulement de ce processus.

La vision double (sociale et thérapeutique) des professionnels sur les jeunes accueillis aujourd'hui en MECS et la prise en compte d'un contexte normatif - toutes deux encourageant à une diversité de réponses apportées - sont les dimensions mises en évidence dans notre analyse. Elles ont permis d'une part, de mettre en exergue le bricolage inventif et pertinent qui permet aux structures de s'adapter aux situations des jeunes ; d'autre part l'émergence des nouveaux dispositifs créés en lien avec les MECS. Ces nouveaux dispositifs prennent appui sur des lois qui se succèdent et se créent aussi à partir d'un processus d'innovation.

Les enjeux de l'innovation en MECS peuvent se décliner sous différents angles. Il existe des enjeux humains et économiques pour ces structures. Les maisons d'enfants n'ont plus le choix, elles doivent se montrer innovantes et réactives pour s'adapter aux problématiques des jeunes, mais aussi pour faire face aux contraintes budgétaires.

Sur le plan économique, parce qu'il y a crise sans cesse renouvelée, il est d'usage d'aller chercher l'innovation comme remède à tous les maux de notre société. Ainsi l'innovation est mise en avant pour pallier le déséquilibre entre les besoins et les ressources allouées. Néanmoins sur un plan humain, elle est pour les acteurs des MECS, le moyen de

conserver de la cohérence dans l'accompagnement des jeunes, qui plus est d'accéder à des zones de négociation avec les pouvoirs publics. Cela autorise les acteurs à inventer, selon le sens qu'ils donnent à leur travail ; à créer des pratiques adaptées aux situations des jeunes avec des règles renégociées. C'est dans ces espaces que peuvent circuler des idées; ils permettent aux acteurs de sortir des cadres conceptuels établis.

Au regard de ces évolutions, les innovations ne sont plus à proprement parler un choix mais une nécessité pour les MECS. Ces structures ouvrent leur espace institutionnel pour étoffer et enrichir des dispositifs autour des familles. Se développe dès lors l'intervention de « proximité », nouvelle modalité où l'institution n'est plus identifiée aux murs de l'établissement. Mais comment « faire institution » dans une configuration organisationnelle où le placement du jeune se fait hors les murs ? Face à cette question, je vais tenter, très humblement, de tracer quelques pistes de réflexion.

Il n'y a pas d'un côté, les institutions de forme classique (d'enfermement) comme celle de l'internat et de l'autre, des formes institutionnelles modernes émancipatrices telles celles du placement hors les murs. « Hors les murs » comme on disait autrefois « hors les murs » de l'asile » pour penser à une autre forme de psychiatrie. Nous nous référons notamment ici aux travaux d'Erving GOFFMAN qui se situent dans un courant de pensée dénonciateur de l'institution. En effet, longtemps l'institution a été pensée comme un espace d'assujettissement des individus.

Jusqu'ici cette dernière était identifiée aux murs de l'établissement. A la représentation des institutions classiques sont associés (la plupart du temps) des murs qui enferment plus qu'ils ne protègent. Cette vision reste porteuse d'une emprise sur l'individu Au contraire, les formes institutionnelles modernes comme les services de placement à domicile renvoient aux notions d'autonomie et de responsabilité individuelle. On assiste à une évolution de formes institutionnelles, plus souples et innovantes, ces dernières tentent d'échapper aux pesanteurs des institutions classiques, on parle de « désinstitutionalisation ».

Cette lecture paraît simpliste, comme si le passage des institutions dites classiques à des formes diversifiées de prise en charge éliminait de fait la complexité des phénomènes institutionnels. Rappelons ici que si les internats classiques s'emploient à personnaliser le parcours des jeunes, nous pouvons nous interroger sur l'hyper responsabilisation des individus dans les nouveaux dispositifs associés aux MECS.

En fait, comme le souligne Edouard DELRUELLE⁹⁸ l'institution à déconstruire n'est pas dans les murs mais dans les esprits. Qu'elle prenne une forme classique ou novatrice, les acteurs qui la font vivre restent confrontés aux logiques institutionnelles, à savoir celles produites par les tutelles « employeuses » des professionnels.

Plutôt que de parler de désinstitutionalisation ne vaudrait-il pas parler de changement institutionnel et considérer une à une les institutions concernées par ce mouvement ? La démarche de recherche étant un processus permanent, ce questionnement pourrait faire l'objet d'une autre étude.

Outre ces remarques, ce travail est venu me confirmer les capacités des MECS à faire valoir leurs spécificités dans les réponses qu'elles élaborent pour répondre aux besoins repérés. Il me semble important de souligner combien les marges de liberté des acteurs demeurent nécessaires à la créativité. La liberté de création des acteurs dans les MECS est indispensable à la qualité de l'accompagnement des enfants. Les espaces où ils peuvent prendre la parole pour penser leurs pratiques, pour élaborer collectivement sont des lieux d'expression qui permettent le développement des initiatives individuelles. Le sociologue Philippe BERNOUX constate que, dans les associations, les professionnels peuvent « prendre la parole pour faire entendre leur voix », il souligne que cette prise de parole a un impact sur la capacité de travailler ensemble, sur la qualité de la coopération entre professionnels et donc sur la fonction d'innovation des associations. Mais qu'en est-il alors de la parole du jeune et de sa famille dans l'élaboration de nouvelles réponses institutionnelles ? Quel intérêt, à leurs yeux, peut avoir la création de ces nouveaux services?

Ce travail de «praticien-chercheur » a été pour moi l'occasion d'interroger nos actions, de sortir des cadres rigides et des certitudes institutionnelles. Il m'a permis de partager des éléments nouveaux avec les acteurs de la protection de l'enfance à l'aide de pratiques scientifiques. Il pourrait se poursuivre avec les familles, leurs retours sur ces nouvelles formes de réponses viseraient à interroger et enrichir nos pratiques professionnelles.

Enfin si cette recherche est venue nous confirmé que l'innovation ne va pas de soi, il me semble important de souligner qu'elle a besoin d'être nourrie pour conserver son caractère dynamique et pour nous offrir aussi, dans un contexte où les montées en incertitude sont de mises, des raisons d'espérer...

89

⁹⁸ DELRUELLE E., « Quelle « désinstitutionalisation ? », pour une approche politique des institutions », Institution, Alternative : faut-il choisir ? L'observatoire, n° 71, janvier 2012

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ARIES Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Seuil, coll. « points Histoire ».1973.

AKRICH, CALLON, LATOUR *A quoi tient le succès des innovations* ? Partie 1 : l'art de l'intéressement », Gérer et comprendre, n 12, 1998.

ALTER Norbert. L'innovation ordinaire Paris, Presses Universitaires de France. 2010.

ALTER Norbert. Les logiques de l'innovation, Approche pluridisciplinaire, Paris, La Découverte. 2002.

BATIFOULIER Françis, TOUYA Noël. et alt, Promouvoir les pratiques professionnelles en action sociale et médico-sociale, Paris, Dunod, 2011.

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne.; *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* ; Paris : Nathan.1992.

BOURDIEU Pierre., Le sens pratique, Edition de Minuit. 1980.

BRUGNOT Pascale., Les innovations socio-éducatives, dispositifs et pratiques innovantes dans le champ de la protection de l'enfance, Presses de l'EHESP, Rennes. 2011.

CASTEL R « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in Jacques DONZELOT (dir) Face à l'exclusion, le modèle français. Paris, Editions Esprit.1991.

CHAMBON, DAVID et DEVEREY « Les innovations sociales » PUF, Paris, 1982.

CADORET A « Accueillir l'enfant de l'assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) » *Ethnologie française*, vol. XXIII, n 4. 1993.

CHAPPONAIS Michel. « Placer l'enfant en institution » Paris, DUNOD. 2008.

CROZIER Michel., FRIEDBERG Erhard., *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977.

DE CERTEAU Michel.., « L'invention du quotidien », Paris, Gallimard.1990.

DURKHEIM Emile. *La famille conjugale*, texte reproduit, Les éditions de Minuit, collection Le sens commun, Paris. 1892.

FABLET Dominique., Expérimentations et Innovations en protection de l'enfance. De la séparation au maintien des liens parents-enfants. Paris L'Harmattan. 2009.

GARRE M. « Les maisons d'enfants à Caractère Social », in Information sociales, n 10/11, novembre 1961.

GAGLIO Gérard. « Sociologie de l'innovation », PUF, Paris.2011.

GUEDON M-C, « Les réseaux sociaux » In Brodeur C. et Rousseau R., L'intervention de réseau, une pratique nouvelle, Montréal, Edition France Amérique, 1984.

JEAMMET Philippe, « Pour nos ados soyons adultes », Paris, Odile Jacob, 2008.

JESU F., « Co-éduquer pour un développement social durable », Paris p XIV, Edition DUNOD 2008.

KARSZ Saul., « Déconstruire le social », Paris, Séminaire 2002.

LEFEBVRE G., « *L'aide sociale à l'enfance : du compassionnel au* professionnel » Editions l'Harmattan Paris, 2012.

LEFEVRE Patrick.,« Guide du métier de directeur en action sociale et médicosociale » Paris, Dunod. (2011)

MEYER Philippe., L'enfant et la raison d'Etat, Paris, édition Du Seuil. 1977.

ROSENCZVEIG Jean-Pierre., « Le placement, enjeux idéologiques, sociaux, politiques. Editions PUF, Paris, 1999.

SOULE Michel., NOEL.Jeanine, « Le grand renfermement des enfants dits « cas sociaux » ou malaise dans la bienfaisance » Editions DUNOD, Paris. 1971.

QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Luc VAN, Manuel de recherche en sciences sociales, Éditions Dunod 2ème édition, Paris, 1995.

SAINSEAULIEU Renaud., « Sociologie de l'organisation et de l'entreprise », Presses de la FNSP/ Dalloz, Paris. (1987)

SELLENET Catherine.; « La parentalité décryptée » ; l'Harmattan. 2007.

SIMMEL Georg., « Le conflit », Editions Circé, Dijon-Quetigny. 1995.

STINCHCOMBE A.L, Constructing social theories, Harcourt, Brace and Word, 1968.

STRAUSS Anselm., La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme, Éditions l'Harmattan, 1992.

THERY Irène. Le démariage, édition Odile Jacob, Paris. 1998

VERDIER P., EYMENIER N; « La réforme de la protection de l'enfance » Editions Berger Paris, 2012.

Conférences

BARBANT Jean-Claude à l'Université de Toulouse le Mirail : Ethique et expertises de l'intervention sociale, Vendredi 9 mars 2012.

LE BOSSE Yan au forum sur les innovations sociales à l'initiative de l'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANASS) 2008 à Montpellier.

Journée organisée par la FIAC (Fédération Inter Association Culturelle) Jeux et enjeux institutionnels : Trouver-Créer-Transmettre, le cœur de nos pratiques de soin et d'accompagnement, Samedi 23 mars 2013 à Auch.

Cours sur l'évolution de la famille M ROSSELI- DEIS 19 octobre 2011.

Cours de sociologie de Corinne SAINT-MARTIN- DEIS 20 avril 2011.

Articles de revues :

ALTER Norbert., Les innovateurs sont-ils des déviants ?, Sciences Humaines, n 94, Paris, mai 1999.

BECQUEMIN Michèle., revue Pour n°4 « La protection de l'enfance « irrégulière ».

CROS F, « *L'innovation : un mythe, enfer (mement) ou ouverture ?* Innovations et pratiques innovantes ? Revue Forum n° 137 coordonnée par Jenny ANTOINE et Dominique DEPINOY- BRUNEL. 2012.

CHAUVIERE M. « *Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs* ? » Revue.ORG pluri-disciplinaire n 7. 2009.

DHUME Fabrice., Du travail social au travail ensemble, Edition ASH. 2010.

DELCOURT Laurent, *Coopération : une ébauche de problématisation*, article n° 283, décembre 2006.

DELRUELLE Edouard., « Quelle « désinstitutionalisation ? », pour une approche politique des institutions », Institution, Alternative : faut-il choisir ? L'observatoire, n° 71, janvier 2012.

LACAPERE., « Une maison d'enfants, la bastide de Beau-Soucy », Enfance, nov-dec.1950;

LOUBAT Jean-René., les cahiers de l'Actif, n°266/267. 2012.

PETIT E, PERILHOU M, GIRARDET M, GANDIE N, revue Empan n°68 2008.

Rapports:

ALLEE Education en milieu ouvert, Paris, 1982.

DUPONT-FAUVILLE, Pour une réforme de l'Aide Sociale à l'Enfance. Paris, ESF, 1973.

BIANCO-LAMY, L'aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités, Paris, rapport au ministre de la santé et de la sécurité sociale. 1980.

NAVES CATHALA, Accueil provisoire et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système de la protection de l'enfance et de la famille, Paris, 2000.

ROMEO, L'évolution des relations parents-enfants professionnels dans le cadre de la protection de l'enfance, Paris, 2001.

Site internet

www.crises.uqam.ca Centre de recherche sur les innovations sociales

ANNEXE 1: LISTE DES SIGLES

AEMO: Action Educative en Milieu ouvert

ANMECS: Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social.

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

CASF: Code de l'Action Sociale et de la Famille

CIDE: Convention Internationale de Droits de l'Enfant

CER: Centre Educatif Renforcé

CMPP: Centre Médico Psychologique Pédagogique

CMP: Centre Médico Psychiatrique

FINESS: Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

GAAM: Groupe Accueil Accompagnement Modulable

INED: Institut National Etude Démographiques

IME: Institut Médico-Educatif

ITEP: Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique

MECS: Maison d'Enfant à Caractère Social

MDPH: Maison Départementale Personnes Handicapées

MOSP: Mesure Observation Soutien à la Parentalité

PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse

PHD: Placement Hébergement à Domicile

ODAS : Observatoire de l'action sociale décentralisée

ONED: Observatoire National Enfance en Danger

SAP: Service à la Parentalité

SAF: Service Accompagnement Familial

SAPMN: Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel

SIMN: Service Intensif en Milieu Naturel

SRF : Situation de Rupture Familiale

Annexe 2 : Schéma des procédures de placement en MECS

L'accueil du jeune à la MECS peut se faire sur des propositions différentes émanant du Conseil Général ou des magistrats.

Signalement ou dossier porté à la connaissance des **juges** ou du Président du Conseil Général

